



Montréal, objectif zéro déchet

Consultation publique sur le projet de
Plan directeur de gestion des matières résiduelles
de l'agglomération de Montréal 2020-2025

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Commission permanente sur l'eau, l'environnement,
le développement durable et les grands parcs

Rapport déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération
Les 25 et 28 mai 2020

Montréal 

Service du greffe

Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

PRÉSIDENTE

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

VICE-PRÉSIDENT(E)S

M. Francesco Miele
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Maria Tutino
Ville de Baie-d'Urfé

MEMBRES

Mme Josefina Blanco
Arrondissement du Plateau–
Mont-Royal

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Lisa Christensen
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Catherine Clément-Talbot
Arrondissement de Pierrefonds–
Roxboro

M. Gilles Déziel
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achilles–
Cartierville

Mme Maeva Vilain
Arrondissement du Plateau–
Mont-Royal

Montréal, le 25 mai 2020

*Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5*

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations préparés à l'issue de la consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération montréalaise (PDGMR), intitulé Montréal, objectif zéro déchet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -

*Valérie Patreau
Présidente*

- Original signé -

*Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste*

Table des matières

INTRODUCTION	2
1- PROCESSUS DE CONSULTATION	3
1.1 – Moyens de communication	3
1.2 – Bilan de la participation.....	4
2- LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2025.....	6
2.1 – Vision et objectifs : vers une agglomération « zéro déchet »	7
2.2 – Principes et priorités	7
2.3 – Les six catégories d'actions proposées	9
2.3.1 – Réduction à la source	9
2.3.2 – Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées	9
2.3.3 – Collecte systématisée des matières recyclables	10
2.3.4 – Augmentation de la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition	10
2.3.5 – Stimulation de la participation citoyenne	10
2.3.6 – Innovation par l'intelligence de marché	11
3- MÉMOIRES ET COMMENTAIRES: L'ANALYSE DE LA COMMISSION	12
3.1 – Portrait des opinions déposées.....	12
3.1.1 – Des objectifs pertinents et nécessaires	12
3.1.2 – Réduction à la source : entre encadrement, facilitation et soutien aux initiatives locales	13
3.1.3 – Le défi d'améliorer la collecte sélective et la valorisation des matières recyclables	14
3.1.4 – Le caractère clé de l'écofiscalité	14
3.1.5 – Le rôle des ICI.....	15
3.1.6 – L'accès à l'information et la sensibilisation.....	15
3.1.7 – Les maillages essentiels	16
3.2 – Résultats du questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi.....	16
3.2.1 – Opinions et appui aux mesures proposées	17
3.2.2 – Comportements de consommation d'articles à usage unique	18
3.2.3 – Freins à la réduction à la source	18
3.3 – Synthèse ayant guidé la rédaction des recommandations de la Commission	19
4- LES RECOMMANDATIONS	20
4.1 – Recommandations générales.....	21
4.2 – Les catégories d'actions proposées.....	26
CONCLUSION	36
ANNEXE 1 : Résolution CG19 0486.....	37
ANNEXE 2 : Liste des intervenantes et intervenants	38
ANNEXE 3 : Liste des personnes et organismes ayant déposé une opinion écrite	42
ANNEXE 4 : Questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi.....	44
ANNEXE 5 : Sommaire des résultats du questionnaire.....	54

INTRODUCTION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil d'agglomération, le 24 octobre 2019, le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, intitulé *Montréal, objectif zéro déchet*. Cette consultation publique devait mener à l'adoption, au printemps 2020, d'une version finale du Plan directeur qui tracerait la voie pour la mise en œuvre, au cours des cinq prochaines années, d'une cinquantaine d'actions devant permettre à l'agglomération de viser l'atteinte d'un objectif zéro déchet pour l'année 2030. La résolution CG19 0486 en lien avec ce mandat est jointe en annexe (Annexe 1).

Cet examen public s'est déroulé en trois temps: une première séance publique, tenue le 27 novembre 2019, a donné lieu à la présentation du projet de Plan directeur par les responsables du dossier au Service de l'environnement de la Ville de Montréal, suivie d'une première période de questions et de commentaires du public.

Trois mécanismes étaient ensuite déployés pour permettre aux personnes et aux groupes intéressés de transmettre leur opinion à la Commission. D'abord, six assemblées publiques d'audition des mémoires ont été organisées en janvier 2020. Il était également possible, au cours de cette période, de transmettre un avis strictement écrit à la Commission ou d'acheminer tout simplement ses commentaires par courriel. Enfin, la population montréalaise a été invitée, en début d'année, à répondre à un questionnaire en ligne portant plus particulièrement sur des mesures de réduction à la source et de réemploi visant à limiter la production de matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération, telles que prévues dans le projet de Plan directeur.

Au terme de cette période, la Commission s'est réunie à dix reprises en séance de travail pour analyser les commentaires et les mémoires reçus, puis elle a formulé ses recommandations, qu'elle a adoptées à l'unanimité à l'occasion d'une assemblée publique, tenue virtuellement le 13 mai 2020 et webdiffusée.

Tel que décrit ci-dessus, l'ensemble de l'exercice de consultation publique sur ce projet de Plan directeur et l'essentiel des travaux d'analyse de la Commission se sont déroulés avant le déclenchement de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus (COVID-19) au printemps 2020. Les impacts de cette crise sur la gestion des matières résiduelles dans l'agglomération montréalaise n'ont donc pas été spécifiquement pris en compte par la Commission, ni les ajustements qui seront nécessaires pour y répondre. Celle-ci est cependant d'avis qu'une réflexion globale sur la planification des opérations de gestion des matières résiduelles à la lumière du nouveau contexte sanitaire et économique prévalant désormais dans la métropole devra absolument être menée par l'Administration, afin d'adapter la mise en œuvre de chacune des actions contenues dans le Plan à ce nouveau contexte, et ce, dans le respect des principes et des grandes orientations proposés.

1- PROCESSUS DE CONSULTATION

Le processus de consultation sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (ci-après PDGMR) a officiellement été lancé le 13 novembre 2019, soit 15 jours avant la tenue de la première assemblée publique de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs consacrée à ce dossier.

Au préalable, la Commission s'était réunie à huis clos à deux reprises pour prendre connaissance de la documentation afférente à cette consultation, y compris les données contenues dans le plus récent Bilan des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (2018)¹. Les membres de la Commission ont également pu, à cette occasion, commenter les actions proposées ainsi que les éléments retenus pour la présentation publique du projet de Plan par l'équipe de la Direction des matières résiduelles au Service de l'environnement. Cette documentation a été présentée à l'occasion de la séance d'information tenue le 27 novembre 2019.

À l'origine, quatre assemblées publiques d'audition des mémoires étaient ensuite prévues afin de permettre à la Commission d'entendre les personnes interpellées par le sujet et d'échanger avec elles. Étant donné l'intérêt de la population montréalaise pour les enjeux soulevés, ainsi que le nombre élevé d'inscriptions reçues, deux nouvelles assemblées publiques ont dû être ajoutées au calendrier de consultation. Par ailleurs, en réponse à une demande formelle déposée par divers organismes lors de l'assemblée du 27 novembre, qui jugeaient un peu courts les délais habituels fournis pour la transmission des avis écrits en considération de l'importance du dossier, la Commission a accueilli les mémoires et opinions écrites jusqu'au lundi 20 janvier 2020 inclusivement. Les recommandations qu'elle soumet maintenant au conseil d'agglomération ont été préparées après audition des opinions et après analyse de l'ensemble des avis écrits transmis au cours de cette période.

1.1 – Moyens de communication

Tous les détails relatifs à ce processus de consultation ont été annoncés dans un avis public paru le 13 novembre 2019 dans deux quotidiens montréalais, l'un en français et l'autre en anglais, et par la diffusion à tous les médias d'un communiqué de presse. Une invitation a également été directement adressée aux abonnés du bulletin des commissions permanentes ainsi qu'à plusieurs dizaines d'organismes, d'entreprises et d'institutions potentiellement intéressés (groupes spécialisés en gestion des matières résiduelles, associations de commerçants, organismes environnementaux, centres et instituts de recherche, etc.). Cette consultation, ainsi que les modifications apportées au calendrier, ont en outre été publicisées sur les sites web de la Ville de Montréal et des commissions permanentes, ainsi que sur leurs comptes Facebook et Twitter respectifs.

À partir du 16 janvier 2020, la population de l'agglomération a par ailleurs été invitée, par la voie des médias sociaux ainsi que par la Commission elle-même, lors des audiences publiques qui avaient cours à ce moment, à répondre au questionnaire en ligne sur les mesures de réduction à la source et de réemploi diffusé en français et en anglais sur Réalisons Montréal, plateforme de consultation publique de la Ville de Montréal (realisonsmtl.ca/zerodechet / makingmtl.ca/zerowaste). Le questionnaire complet est joint en annexe à ce rapport, pour consultation (voir Annexe 4).

En intégrant à la fois des outils informatifs (grandes étapes de la consultation, bibliothèque de documents) et interactifs (questionnaire et volet « nous joindre »), cette plateforme permettait à toute personne intéressée par les enjeux de réduction à la source de se tenir au courant de l'évolution de la

¹ Ville de Montréal, *Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Réduire pour mieux grandir*, Service de l'environnement, octobre 2019, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN_2018_MATIERES_RESIDUELLES.PDF.

consultation, de communiquer avec les responsables du dossier et de donner son opinion, soit par des réponses courtes ou encore par le biais de commentaires plus élaborés. Afin de maintenir l'intérêt pour le projet, les pages d'accueil française et anglaise de la plateforme ont d'ailleurs fait l'objet de mises à jour en continu tout au cours du processus de consultation.

Le projet de Plan directeur et la liste des études techniques et documents de référence ayant servi de base à sa rédaction ont été rendus disponibles en ligne dès le 13 novembre sur la page web consacrée à la consultation à l'adresse ville.montreal.qc.ca/zerodechet, ainsi que sur la plateforme [Réalisons Montréal](#). Les personnes n'ayant pas d'accès internet avaient quant à elle la possibilité de prendre connaissance de la documentation sur place à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier), dans les mairies des villes liées, ainsi que dans l'ensemble des bureaux Accès Montréal en arrondissement.

1.2 – Bilan de la participation

Tout au cours de ce processus, ce sont au total près de 120 personnes qui se sont présentées à l'une ou l'autre des sept assemblées publiques tenues par la Commission, incluant les intervenantes et intervenants qui y ont pris la parole. L'assemblée d'adoption des recommandations, tenue en mode virtuel en respect des normes sanitaires en vigueur au printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, et accessible au public par webdiffusion, a de plus donné lieu à la participation de 12 personnes, qui ont transmis à la Commission des questions et commentaires écrits au sujet des recommandations déposées, questions et commentaires qui ont été lus et auxquels les commissaires ont pu réagir en direct.

L'assemblée de présentation du dossier, qui a eu lieu le 27 novembre 2019, a permis non seulement d'exposer les orientations contenues dans le projet de Plan directeur, mais également de mettre en contexte la démarche d'adoption d'un tel plan. En effet, deux représentantes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Mme Céline Remili, conseillère en recherche, Environnement, et Mme Suzy Peate, coordonnatrice exécutive, Planification du territoire métropolitain, ont été invitées à cette occasion à présenter les principales dispositions du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), auquel le Plan directeur de l'agglomération montréalaise doit se conformer.

M. Arnaud Budka, directeur de la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement, a ensuite présenté un état des lieux de la gestion des matières résiduelles à Montréal, les principaux enjeux auxquels ce secteur fait face dans le contexte actuel, la vision et les objectifs inscrits dans le projet de PDGMR, et les six catégories d'actions qui y sont proposées, y compris celles jugées prioritaires. Son équipe a pu répondre, au cours de la période d'interventions du public qui a suivi, à des questions d'éclaircissement soumises par 15 personnes parmi la trentaine présente. Plusieurs d'entre elles en ont profité pour émettre leurs premiers commentaires au sujet du projet de Plan directeur, commentaires dont la Commission a tenu compte dans la poursuite de ses travaux.

L'expression des opinions plus détaillées a débuté au lendemain du congé des fêtes en janvier 2020 et s'est échelonnée jusqu'au 6 février, date de clôture du questionnaire en ligne sur la réduction à la source et le réemploi. Au cours de cette période, la Commission a entendu en audiences publiques 68 personnes, dont sept sont intervenues à titre de citoyennes ou citoyens, et 61 personnes à titre de représentantes et représentants de 39 organismes, entreprises ou institutions.

Au cours de cette période, et tel qu'indiqué plus haut, la Commission recueillait également les avis de toute personne souhaitant soumettre une opinion écrite sans participer aux audiences publiques. Certains de ces avis ont pris la forme de mémoires formels d'une page ou plus, tandis que d'autres consistaient en quelques phrases ou quelques paragraphes résumant l'opinion des intervenantes et intervenants au sujet des enjeux traités.

Dans le premier cas, la Commission a reçu 27 mémoires d'une page ou plus (dont sept provenant de citoyennes et citoyens et 20 d'organismes, entreprises ou institutions). Dans le second cas, ce sont

95 avis plus courts qui lui ont été transmis par courriel ou encore à travers les plateformes anglaise et française de Réalisons Montréal.

Au-delà des commentaires personnalisés qui ont été transmis, la réponse du public sur cette plateforme s'est par ailleurs révélée particulièrement enthousiaste, alors qu'un total de 7 071 citoyennes et citoyens montréalais ont complété le questionnaire en ligne pendant les trois semaines au cours desquels il était disponible. Un résumé du profil sociodémographique des répondantes et répondants à ce questionnaire est présenté à l'Annexe 5, qui expose également un sommaire des réponses fournies et des grands constats qui en ont été tirés, comme on le verra plus loin. Fait à noter, une surreprésentation, parmi les personnes qui ont répondu au questionnaire, de citoyennes et citoyens provenant de deux arrondissements en particulier (Rosemont–La-Petite-Patrie et Plateau–Mont-Royal) a été enregistrée, ceux-ci constituant plus du tiers des répondantes et répondants alors qu'ils ne représentent que 12 % de la population totale de l'agglomération². Une surreprésentation des groupes d'âge de moins de 50 ans a aussi été notée³. L'échantillon de personnes ayant participé était aussi principalement constitué de francophones, dans une proportion de 88 %⁴.

Le nombre d'avis déposés en cours de consultation en fonction des catégories de participantes et participants – tous supports confondus (oral, écrit, opinion écrite courte), mais excluant les réponses au questionnaire – est quant à lui présenté en détail dans le tableau suivant.

Tableau 1 :
Dépôt de mémoires et opinions : état de la participation

Catégorie de participantes et participants	Nombre d'avis et d'opinions déposés
Citoyennes et citoyens	109*
Organismes de la société civile (groupes et organismes à vocation environnementale, centrales syndicales, organismes à but non lucratif)	27
Entreprises privées	13
Regroupements et associations d'affaires	13
Centres de recherche et chercheurs indépendants	5
TOTAL	167

* dont 95 opinions courtes transmises par courriel ou via la plateforme [Réalisons Montréal](https://realisonsmtl.ca/zerodechet).

Les noms des personnes et des groupes qui sont intervenus lors de chacune des séances publiques sont mentionnés à l'Annexe 2, tandis que ceux des personnes et groupes ayant déposé un mémoire ou une opinion écrite plus courte apparaissent à l'Annexe 3. Tous les mémoires et opinions en question ont été versés sur le site web des commissions permanentes au lendemain de leur présentation ou de leur dépôt. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/zerodechet.

² Les habitants des arrondissements de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve sont également surreprésentés au sein de l'échantillon, au détriment des autres lieux de résidence. Voir l'analyse sociodémographique complète à l'adresse : realisonsmtl.ca/zerodechet.

³ Avec 45 % des répondantes et répondants ayant 30 ans ou moins.

⁴ La Commission tient à souligner que la conduite de cette enquête ne s'appuyait pas, de manière tout à fait consciente, sur une démarche aléatoire et statistiquement représentative, les répondantes et répondants qui ont participé l'ayant fait sur une base volontaire et ayant présenté « une sensibilité avérée au sujet sondé ». Cela étant, les résultats de ce questionnaire, qui seront présentés au cours des pages qui suivent, ont été utilisés comme complément aux grands constats tirés de la consultation elle-même et comme outil supplémentaire permettant de prendre le pouls de la population et d'obtenir l'avis de certains Montréalais et Montréalaises sur différentes mesures proposées dans le projet de Plan directeur, sur leurs habitudes d'emploi d'articles à usage unique et sur les freins potentiels à l'adoption de comportements propices à la réduction des matières résiduelles à la source.

2- LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2025

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), toute municipalité régionale québécoise a l'obligation d'élaborer et de maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles. Dans la grande région de Montréal, cette responsabilité incombe à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui a adopté le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), dont la version actuelle est en vigueur depuis 2017. La loi prévoit également que les municipalités locales sont tenues de prendre les mesures nécessaires, notamment sur le plan réglementaire, pour la mise en œuvre du Plan métropolitain sur leur territoire.

Dans l'objectif de proposer une solution globale aux crises périodiques qui affectent l'industrie du recyclage et de refléter l'augmentation des préoccupations citoyennes concernant l'environnement, le PMGMR a fait l'objet, en mai 2019, d'un projet de modification soumis à une consultation publique. Au printemps 2020, ce projet de modification a obtenu l'approbation de RECYC-QUÉBEC et pourra entrer en vigueur une fois adopté par voie réglementaire par le conseil de la Communauté. Ce Plan est conforme aux enjeux pris en compte et aux stratégies d'intervention contenus dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et dans son Plan d'action 2019-2024.

Le projet de Plan directeur étudié par la Commission vise précisément à permettre à l'agglomération de Montréal de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan métropolitain sur son territoire, et donc de réviser son précédent Plan directeur de gestion des matières résiduelles (2010-2014) afin d'être cohérente avec les grandes orientations retenues à l'échelle régionale. Notons que conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), l'élaboration et l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles relève de la responsabilité de l'agglomération, tout comme la valorisation des matières résiduelles, leur élimination et tout autre élément relatif à la gestion des matières dangereuses. En tant que municipalité centrale, la Ville de Montréal exerce les compétences de l'agglomération pour la préparation et le suivi du Plan directeur.

Tel que présenté à la population montréalaise, le projet de Plan directeur est constitué de deux documents différents mais complémentaires. D'abord, la **Stratégie**⁵ du PDGMR présente la vision proposée pour la gestion des matières résiduelles à Montréal, les objectifs à atteindre, les principes guidant les interventions, les catégories d'actions à déployer ainsi que les initiatives jugées par l'Administration comme étant prioritaires. Le **Plan d'action**⁶ décrit quant à lui en détail chacune des 49 mesures incluses dans les six catégories d'actions brièvement exposées dans la Stratégie.

Tandis que la Stratégie donne forme à la vision à développer pour faire de Montréal une agglomération zéro déchet à l'horizon 2030, le Plan d'action porte spécifiquement sur la période 2020-2025, chacune des actions prévues étant associée à un échéancier de réalisation bien précis pour les cinq années à venir.

⁵ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_STRATEGIE_ZERO_20191113.PDF.

⁶ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_PLAN_ZERO_20191113.PDF.

2.1 – Vision et objectifs : vers une agglomération « zéro déchet »

Tout en étant d'une grande complexité et impliquant une logistique imposante, la gestion des matières résiduelles à Montréal est une activité aujourd'hui particulièrement dépendante du contexte national et international, tant sur le plan environnemental qu'économique. Tenant compte de ce contexte, et notamment de la fermeture récente et successive de nombreux marchés d'exportation des matières recyclables récupérées, le projet de Plan directeur identifie plusieurs défis, de différentes natures, qui ont guidé la définition des orientations à retenir pour les dix prochaines années : coûts de transport élevés, fournisseurs peu nombreux, capacité de traitement et d'élimination à réévaluer, multiplicité des intervenants, etc.

Face à ces enjeux majeurs, et devant l'importance de prendre dès maintenant des mesures permettant de favoriser une transition écologique juste et équitable, l'agglomération de Montréal a présenté un Plan directeur ambitieux, assorti d'une vision à long terme ainsi décrite :

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles⁷.

Pour l'agglomération, l'atteinte d'un objectif « zéro déchet » signifie « l'aboutissement d'un changement de culture ayant permis d'éliminer toutes les matières résiduelles qui sont actuellement destinées à l'enfouissement »⁸. Cette vision est le reflet de celle proposée par la Déclaration *Advancing Towards Zero Waste*⁹ du C40 Cities Climate Leadership Group, dont Montréal est signataire, et par laquelle la Ville s'est engagée, d'ici l'année 2030, à réduire la quantité de déchets produits par habitants d'au moins 15 % par rapport à la production de 2015, à diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets enfouis et incinérés et à augmenter d'au moins 70 % le taux de détournement des matières résiduelles de l'enfouissement.

De fait, les objectifs de récupération et d'élimination inscrits dans le Plan directeur vont même au-delà de l'engagement pris par la signature de cette déclaration, en visant un taux de récupération de 70 % pour l'année 2025, et de 85 % pour 2030. Le taux de réduction des matières générées a quant à lui été fixé à 10 % pour l'année 2025, l'équivalent d'une baisse per capita de 17 % considérant la croissance démographique envisagée. À la lumière des progrès remarquables faits par l'agglomération de Montréal depuis l'entrée en vigueur du précédent Plan directeur il y a maintenant 10 ans, et qui se mesurent par la réduction constante des quantités de matières générées et éliminées, le Plan directeur 2020-2025 a été présenté comme « un levier s'inscrivant à la fois dans la continuité des efforts passés et dans la mise en œuvre d'actions nouvelles et audacieuses »¹⁰.

2.2 – Principes et priorités

Quatre principes directeurs ont été mis de l'avant dans le projet de Plan directeur en vue de guider les interventions devant permettre l'atteinte des objectifs fixés. Ces principes, qui sous-tendent l'ensemble de

⁷ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 11.

⁸ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p. 8.

⁹ Global Covenant of Mayors for Climate and Energy et C40 Cities Climate Leadership Group, *Advancing Towards Zero Waste Declaration*, août 2018, https://c40-production-images.s3.amazonaws.com/other_uploads/images/1586_Zero_Waste_declaration_FINAL_5July.original.pdf?1535129943

¹⁰ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 11.

la démarche, s'inscrivent en cohérence avec les orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du PMGMR.

Le premier principe consiste à accorder **priorité à la hiérarchie des 3 RV-E** afin d'assurer une gestion performante des matières résiduelles. Ainsi, la réduction à la source et le réemploi doivent avoir préséance sur le recyclage, la valorisation et, en dernier recours, l'élimination, dans les stratégies de gestion des matières résiduelles mises en œuvre dans l'agglomération.

Dans un deuxième temps, la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES) a été identifiée comme principe clé de ce Plan directeur, les activités de gestion des matières résiduelles étant responsables de 4 % des émissions de GES à Montréal. La réduction des émissions de GES est d'ailleurs identifiée comme l'un des bénéfices attendus de la mise en œuvre des actions prévues au Plan, la réduction à la source et la diminution des volumes de matières à récupérer et à traiter devant contribuer, entre autres, à une diminution des besoins en matière de transport, secteur qui représente la part la plus importante des émissions de GES de la collectivité montréalaise¹¹. Ce principe s'inscrit également en cohérence avec le projet de Plan climat de la Ville de Montréal, actuellement en cours d'élaboration.

Le développement d'une **économie circulaire** sur le territoire de l'agglomération constitue le troisième principe directeur du projet de Plan et plusieurs des actions proposées pour la période 2020-2025 visent à stimuler ce développement. Telle que définie par RECYC-QUÉBEC, l'économie circulaire implique à la fois (1) de repenser nos modes de production et de consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent (par l'écoconception, la consommation responsable et l'optimisation des opérations par exemple) et (2) d'optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés, (a) en utilisant les produits plus fréquemment (par l'économie collaborative, entre autres), (b) en prolongeant la durée de vie des produits et des composants (par l'entretien et la réparation, les dons, la revente et le reconditionnement) et (c) en donnant une nouvelle vie aux ressources (par l'écologie industrielle, le recyclage, le compostage et la valorisation)¹².

Le quatrième principe directeur qui sous-tend le projet de Plan consiste en la **mobilisation de tous**, absolument essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre des actions prévues. Trois catégories d'acteurs sont identifiées comme ayant un rôle à jouer : les citoyennes et citoyens d'abord, qui, en étant bien informés et sensibilisés, peuvent participer activement aux différentes collectes municipales et adopter des comportements écoresponsables en matière de consommation; les administrations publiques ensuite, qui doivent agir de manière cohérente et concertée aux différents paliers gouvernementaux; les industries, commerces et institutions (ICI) enfin, qui génèrent, de par leurs activités, d'importants volumes de matières résiduelles pouvant ou non être prises en charge par les collectes municipales.

Le développement d'actions concertées avec l'ensemble des parties prenantes constitue d'ailleurs l'**une des trois grandes priorités** mises de l'avant par l'agglomération dans le PDGMR et qui feront l'objet d'initiatives principales à déployer rapidement au cours des prochaines années. En agissant en priorité à la **mobilisation des parties prenantes**, on pourra « s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels et corporatifs avec les cibles de l'agglomération »¹³. Les gouvernements du Québec et du Canada, les producteurs et les institutions de recherche sont identifiés à ce titre comme des partenaires incontournables pour la bonne marche des interventions.

Les deux autres priorités identifiées sont, d'une part, la **réduction à la source** des matières résiduelles générées, de l'ordre de 10 kg par habitant par an. La réduction à la source constitue en effet un élément

¹¹ Ville de Montréal, *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Bureau de la transition écologique et de la résilience, 2019.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENTAIRECOLLECTIVITEGES_2015.PDF.

¹² RECYC-QUÉBEC, « L'économie circulaire, une priorité », En ligne : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire>, page consultée le 14 mai 2020.

¹³ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 31.

clé de la hiérarchie des 3 RV-E, qui fait l'objet de plusieurs initiatives principales du Plan d'action, qui peut permettre de limiter l'augmentation des coûts de gestion, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles et qui constitue « le seul moyen pérenne de maîtriser les impacts sociaux, environnementaux et économiques de la gestion des matières résiduelles »¹⁴.

D'autre part, la priorité a aussi été accordée à la **gestion des matières organiques**, secteur qui représente actuellement le plus grand potentiel de détournement de l'enfouissement, alors que ces matières représentent toujours 55 % des déchets éliminés ou enfouis dans l'agglomération.

2.3 – Les six catégories d'actions proposées

Le projet de Plan directeur 2020-2025 est par ailleurs structuré autour de six catégories d'actions qui découlent directement des objectifs fixés et sont le reflet des priorités et des principes retenus. Telles que présentées dans le document de stratégie, ces catégories d'actions « correspondent aux six leviers dont dispose la Ville pour réduire à la source, augmenter la récupération, et diminuer l'élimination », leviers qui « se déclinent par catégorie de matières résiduelles et incluent [à la fois] la nécessité de recourir à des outils, des technologies et des infrastructures performants [ainsi que] des éléments stimulant les changements de culture requis quant à notre façon d'aborder les matières résiduelles »¹⁵. Les six grandes catégories d'actions présentées ci-après sont appuyées par 17 initiatives, auxquelles sont associées des actions précises et concrètes, dont le total se chiffre à 49.

2.3.1 – Réduction à la source

Identifiés comme une priorité et incontournables pour l'application du principe des 3 RV-E et l'atteinte de l'objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030, la réduction à la source et le réemploi constituent la première catégorie d'actions incluse dans le Plan directeur. Ils sont d'ailleurs considérés comme représentant « les gestes les plus efficaces pour réduire l'impact de la gestion des matières résiduelles »¹⁶.

Pour encourager l'adoption de comportements écoresponsables par l'ensemble des catégories d'acteurs visées par la mise en œuvre du Plan directeur (population, administrations, ICI) et inciter toutes et tous à réduire et à réutiliser davantage leurs biens de consommation, l'agglomération reconnaît qu'elle a un rôle de facilitateur à jouer. Elle se propose d'assumer ce rôle à la fois par des interventions réglementaires (interdire, mieux encadrer) et par des mesures incitatives (soutenir, participer, conseiller), dépendant des cas. Cette catégorie d'actions est assortie de trois initiatives principales (auxquelles sont ensuite associées huit actions précises) :

1. Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique
2. Enrayer le gaspillage alimentaire
3. Faciliter les dons de textiles

2.3.2 – Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

La deuxième catégorie d'actions du projet de Plan directeur porte, conformément à la priorité définie précédemment, sur la collecte des matières organiques, que l'on entend bonifier (notamment en élargissant la collecte municipale aux immeubles de neuf logements et plus, actuellement non desservis).

Cette catégorie d'actions vise également à favoriser une valorisation optimale des matières organiques ainsi détournées de l'enfouissement, par une planification et un suivi concertés de la capacité de traitement de l'agglomération et des outils et infrastructures nécessaires pour répondre à l'évolution des

¹⁴ *Idem*.

¹⁵ *Ibid.*, p. 24.

¹⁶ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p. 11.

besoins en la matière. Trois initiatives principales sont aussi prévues pour ce qui concerne cette catégorie d'actions (ensuite déclinées en neuf actions plus spécifiques) :

1. Optimiser la valorisation des matières organiques
2. Déployer les infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants
3. Valoriser les boues des eaux usées

2.3.3 – Collecte systématisée des matières recyclables

Reconnaissant les progrès réalisés ces dernières années en matière de collecte des matières recyclables, le projet de Plan directeur propose, par cette troisième catégorie d'actions, d'ajouter diverses dessertes, de manière à pouvoir augmenter la participation à cette collecte et, par le fait même, les quantités de matières récupérées et détournées de l'enfouissement.

Le resserrement des critères à l'importation de matières recyclables par plusieurs marchés étrangers exige par ailleurs de l'agglomération qu'elle s'assure en continu de la bonne performance de ses opérations de tri de ces matières. Ainsi, les deux initiatives principales associées à cette catégorie d'actions (et déclinées en six actions particulières) sont les suivantes :

1. Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes
2. Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées

2.3.4 – Augmentation de la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

La collecte des résidus de CRD représente un domaine où l'agglomération, suivant le Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, atteint globalement des taux de récupération conformes aux cibles fixées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ainsi, la quatrième catégorie d'actions présente des mesures devant permettre d'améliorer la valorisation des matières triées, dans une perspective d'économie circulaire et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle comporte trois initiatives principales (assorties de six actions), soit :

1. Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction
2. Compléter la couverture du territoire des écocentres
3. Accroître la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)

2.3.5 – Stimulation de la participation citoyenne

Les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation, qui représentent la cinquième catégorie d'actions, sont vues comme des interventions transversales qui doivent être menées pour chacune des catégories de matières résiduelles considérées dans le projet de Plan directeur. La mobilisation constante et positive de citoyennes et des citoyens est en effet présentée comme étant essentielle pour favoriser les changements de comportements associés à une transition vers le « zéro déchet », ainsi que les bons gestes de tri.

Il est d'ailleurs reconnu, dans cette catégorie d'actions, qu'une attention particulière doit être accordée à ce titre aux ICI, considérant que « la sensibilisation, voire l'accompagnement, de différents générateurs de matières résiduelles est nécessaire pour appuyer les programmes de récupération et pour optimiser

l'efficacité et la performance environnementale des infrastructures en place ou en projet »¹⁷. L'agglomération entend tout particulièrement remédier au manque d'information sur les divers types de récupération et de collectes offerts. Pour ce faire, deux initiatives principales sont proposées (elles-mêmes ensuite déclinées en six actions au total) :

1. Sensibiliser et informer par des communications innovantes
2. Faire preuve d'exemplarité municipale

2.3.6 – Innovation par l'intelligence de marché

La sixième et dernière catégorie d'actions est également transversale à l'ensemble du Plan directeur. Telle que présentée, elle porte sur « l'introduction de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité »¹⁸. L'approche novatrice en question repose à la fois sur l'expertise de la Ville en matière économique (pour aborder les enjeux structurels évoqués précédemment) et sur la vigie, la recherche et le développement d'outils de pointe permettant l'atteinte, de manière plus efficace, des cibles fixées (les encouragements en économie comportementale sont donnés en exemple). La collaboration de toutes les parties prenantes est souhaitée ici aussi, y compris les arrondissements responsables des contrats de collecte, les ICI, les institutions de recherche et les organisations privées spécialisées en collecte et gestion des matières résiduelles. La catégorie d'actions no 6 s'appuiera sur quatre grandes initiatives (assorties de 14 actions particulières au total) :

1. Développer des supports pour l'économie circulaire
2. Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles
3. Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles
4. Évaluer et adapter les besoins en infrastructures

¹⁷ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 29.

¹⁸ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p.30.

3- MÉMOIRES ET COMMENTAIRES: L'ANALYSE DE LA COMMISSION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs est heureuse de reconnaître la grande qualité de la participation suscitée par cette consultation publique. La diversité des milieux dont étaient issues les personnes mobilisées (associatif, corporatif, recherche, etc.) a permis de recueillir une variété de points de vue, incluant ceux de femmes et d'hommes qui sont intervenus à titre personnel et pour qui les enjeux à l'étude apparaissaient comme étant tout à fait d'intérêt pour l'ensemble de la collectivité montréalaise.

La Commission a analysé avec soin chacune des préoccupations et des suggestions exprimées par les participants et participantes, qu'elles aient été présentées verbalement, par écrit ou via la plateforme Réalisons Montréal. Elle a cherché, au cours de cet examen, à retenir les avenues de bonification du Plan directeur qui seraient les plus prometteuses en fonction des objectifs et des priorités retenus dans le PDGMR, lesquels ont, de manière générale, fait consensus.

La section qui suit présente une synthèse des avis exprimés et des grandes tendances qui s'en dégagent. Tous les avis déposés à la Commission sont disponibles sur la page consacrée à la consultation (section mémoires) ou par le biais de la webdiffusion en différé des six séances d'audition des mémoires tenues en janvier 2020. Les résultats du questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi peuvent quant à eux être consultés sur la plateforme Réalisons Montréal, à l'adresse realisonsmtl.ca/zerodechet. Un sommaire est également joint en annexe à ce rapport (Annexe 5).

3.1 – Portrait des opinions déposées

Dans l'ensemble, les participantes et participants à la consultation ont accueilli très favorablement les intentions signifiées par l'agglomération de Montréal dans ce projet de Plan directeur. Toutes et tous ont en effet reconnu la qualité de la proposition fournie par le Service de l'environnement, qui permet d'adapter, de façon tout à fait cohérente à la réalité montréalaise, les grandes orientations québécoises et métropolitaines en matière de gestion des matières résiduelles.

Par-delà les six catégories d'actions prévues, qui ont fait l'objet de plusieurs suggestions d'amélioration intéressantes, de nombreuses opinions exprimées se sont fait écho les unes les autres en se penchant sur des enjeux transversaux qui méritaient, de l'avis d'une majorité d'intervenantes et intervenants, d'être abordés.

3.1.1 – Des objectifs pertinents et nécessaires

En cette période marquée par l'urgence climatique, l'importance d'œuvrer pour diminuer la quantité de déchets, non seulement à éliminer, mais également à collecter, transporter et traiter, est apparue comme une évidence dans l'ensemble des mémoires et opinions déposés, toutes catégories d'intervenantes et intervenants confondus. Ainsi, la Commission a observé une adhésion unanime à la priorité accordée aux initiatives de réduction à la source, telle qu'inscrite dans le PDGMR, ainsi qu'à l'ambition de tendre vers une agglomération zéro déchet à moyen terme.

En effet, autant les citoyennes et citoyens que les organismes de la société civile, les entreprises et les regroupement corporatifs qui se sont prononcés dans le cadre de cette consultation ont signalé avoir déjà amorcé une réflexion sur leurs pratiques en matière de consommation et de génération de matières résiduelles et ajusté leurs comportements en conséquence. Tous se sont donc réjouis de voir la Ville s'engager encore plus fortement dans cette voie, la gestion des matières résiduelles étant au cœur de la transition écologique désormais nécessaire.

Si le caractère ambitieux du projet de Plan directeur a été majoritairement salué, certains ont néanmoins indiqué à la Commission, d'une part, que la réalisation des ambitions qui y sont inscrites et l'atteinte des objectifs qu'il propose dans les délais prévus exigent l'adoption de mesures encore plus innovantes que celles actuellement prévues, qui permettraient d'accélérer significativement le rythme de diminution des taux de matières résiduelles destinées à l'enfouissement (la tarification incitative a à ce titre souvent été donnée en exemple, tel qu'on le verra plus loin).

D'un autre côté, et à certains égards à l'inverse, divers intervenants et intervenantes ont rappelé que la marche vers une agglomération « zéro déchet » doit se faire en tenant compte de la réalité des parties prenantes concernées, notamment celle de certaines industries et exploitants commerciaux, pour qui l'offre de délais raisonnables et l'accompagnement de l'administration municipale sont vus comme nécessaires pour favoriser les changements de pratique auxquels celle-ci en appelle à travers ce projet de Plan.

3.1.2 – Réduction à la source : entre encadrement, facilitation et soutien aux initiatives locales

Les mesures proposées pour soutenir et faciliter les gestes de réduction à la source ont globalement été bien accueillies par les participantes et participants à la consultation, à commencer par les initiatives principales prévues pour enrayer le gaspillage alimentaire et pour faciliter les dons de textiles. Il est à noter, d'ailleurs, que plusieurs des mémoires déposés en cours de consultation étaient entièrement consacrés à l'un ou l'autre de ces enjeux, à bien des égards inédits dans les planifications municipales de gestion des matières résiduelles ces dernières années.

Nombreux sont ceux et celles qui ont à ce titre invité l'agglomération à enrichir les sections de son Plan directeur portant sur ces deux questions, notamment en abordant les dons de textiles sous l'angle du gaspillage vestimentaire, lequel, au même titre que le gaspillage alimentaire, amène chaque année une importante quantité de matières encore valorisables à l'enfouissement. Selon les avis recueillis, la lutte contre ce type de gaspillage passerait non seulement par des initiatives de don et de réemploi des textiles usagés, mais également par la contribution de Montréal au développement de véritables filières de valorisation du textile pré et post-consommation.

Les actions prévues pour mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique ont, quant à elles, fait l'objet de réactions plus mitigées. Si, d'un côté, citoyennes, citoyens et organismes de la société civile ont majoritairement applaudi à l'approche réglementaire proposée pour interdire divers articles plastique à usage unique – certains jugeant même qu'elle pourrait être plus stricte, plusieurs représentantes et représentants de l'industrie de l'emballage et de l'alimentation ont exprimé des préoccupations quant à la possibilité que des interventions réglementaires mises en œuvre à très court terme et sans consultation préalable des principaux acteurs concernés, puissent avoir des conséquences négatives. Parmi les conséquences évoquées dans les mémoires, notons des coûts importants à absorber pour l'industrie pour développer des solutions alternatives, un risque de pertes d'intrants pour les filières de valorisation qui se développent rapidement dans l'agglomération, et le risque de voir les consommateurs se tourner vers des produits de substitution qui présentent une empreinte environnementale plus élevée ou qui posent des risques du point de vue de la santé publique.

De la même manière, certains ont indiqué que l'emballage plastique joue actuellement un rôle essentiel pour assurer la préservation des aliments et contribue ainsi à éviter le gaspillage que l'agglomération souhaite précisément réduire. Les mesures d'interdiction incluses dans le Plan directeur devraient donc, selon ces personnes, soit être remplacées par des initiatives de soutien à l'écoconception et à l'utilisation de matériaux recyclés pour la fabrication des produits et emballages, soit être appliquées avec prudence par l'Administration montréalaise, notamment en s'appuyant sur les résultats d'études d'impact ou d'analyses de cycle de vie (ACV).

C'est également l'opinion d'organismes qui œuvrent auprès de personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles, qui souhaitent être inclus dans les réflexions de l'agglomération à cet égard, de manière à

assurer que les actions de réduction à la source prévues au Plan n'induisent pas d'obstacle à leur participation ou ne conduisent pas à des reculs en matière d'accessibilité universelle.

En général, les mesures de facilitation proposées pour stimuler, tant dans la population que chez les commerçantes et commerçants, des comportements de réduction à la source, ont été accueillies tout à fait favorablement (soutien aux marchés de valorisation, aux événements écoresponsables, rôle conseil auprès des exploitants de commerce alimentaire, etc.). Plusieurs interventions, notamment lors de l'audition des mémoires, ont par ailleurs porté sur des initiatives locales de réduction à la source, de réparation ou de réemploi qui mériteraient d'être davantage encouragées par l'agglomération, mieux soutenues ou mieux publicisées (réseau de garde-robes collectives, consignes locales, subvention à la location ou à l'achat de couches lavables ou de produits d'hygiène féminine durables, cafés réparation, etc.).

Il est à noter que l'enjeu de la distribution de circulaires via les sacs publicitaires a suscité un bon nombre de réactions, certains participants et participantes invitant l'Administration à répondre positivement au rapport de consultation déposé par la Commission à ce sujet plus tôt cette année afin de réduire à la source la quantité de matières résiduelles générées par cette activité. D'autres ont aussi demandé, dans le cadre de cette consultation, l'application stricte et immédiate des amendes prévues dans les règlementations d'arrondissements en cas d'infraction.

3.1.3 – Le défi d'améliorer la collecte sélective et la valorisation des matières recyclables

Au moment même où la Commission tenait cette consultation, le gouvernement du Québec a annoncé deux réformes majeures qui transformeront significativement les systèmes de collecte sélective et de valorisation des matières recyclables à travers la province : l'élargissement de la consigne aux contenants de verre et sa bonification d'une part, et le transfert de la gestion des centres de tri au secteur privé d'autre part, sur la base du principe de la responsabilité élargie des producteurs.

Plusieurs personnes ayant participé aux audiences publiques ou transmis un avis écrit en appelaient précisément à ce type de réforme et exprimaient le souhait de voir l'agglomération de Montréal impliquée de manière étroite dans les planifications qui en découleraient. Dans divers mémoires d'ailleurs, c'est l'ensemble du système de collecte pêle-mêle dont l'efficacité était remise en cause, certains proposant des innovations technologiques alternatives pour améliorer le tri et d'autres suggérant de développer à Montréal des systèmes de collecte séparatifs efficaces pour certaines matières, par exemple le verre ou le polystyrène.

S'il ne fait pas de doute que les réformes mises en œuvre par Québec auront à moyen terme un impact sur la performance de la collecte des matières recyclables dans l'agglomération montréalaise, diverses propositions ont été soumises à la Commission dans la perspective d'aller encore plus loin et de maximiser les gains qui pourront être fait au terme de la période d'application du Plan directeur.

C'est le cas tout particulièrement pour la collecte des matières recyclables hors foyer – et notamment dans les grands parcs – qui doit, selon plusieurs, faire l'objet d'interventions plus systématisées de la part de l'agglomération, autant pour limiter les déchets sauvages et les quantités de matières recyclables qui finissent à l'enfouissement que par souci d'exemplarité, pour encourager les Montréalaises et Montréalais à poursuivre, tant dans leurs déplacements qu'à l'extérieur de la maison, leur bon geste de tri.

3.1.4 – Le caractère clé de l'écofiscalité

Tel que proposé, le projet de Plan directeur 2020-2025 introduit pour la première fois la dimension de l'écofiscalité dans les avenues possibles permettant d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans l'agglomération de Montréal. La Commission a noté que cette dimension est également présente dans de nombreux mémoires et avis, qui citent l'expérience d'autres villes en Amérique du Nord ayant aujourd'hui recours à la tarification incitative afin de réduire les quantités de matières résiduelles à traiter (et d'augmenter par le fait même les recettes fiscales municipales, permettant dès lors de mieux financer la mise en œuvre d'autres actions stratégiques en gestion des matières résiduelles).

Cependant, alors que l'agglomération se propose « d'étudier » cette dimension au cours des cinq prochaines années, pour être à même, à l'horizon 2025, de mettre en place les mesures les plus prometteuses à cet égard, les participantes et participants à la consultation qui se sont penchés sur cet enjeu ont recommandé d'en faire dès maintenant une priorité, et d'ajouter sans attendre cet outil économique innovant aux mesures pouvant être prises à court terme pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés pour les cinq prochaines années, en débutant par exemple, avec des personnes ayant de l'expertise dans ce domaine, par la mise en place de projets pilotes.

3.1.5 – Le rôle des ICI

Les industries, commerces et institutions (ICI) sont identifiés comme l'une des catégories d'acteurs à mobiliser pour assurer le succès des actions incluses dans le projet de Plan directeur. Les disparités dans les pratiques de gestion des matières résiduelles selon le type d'ICI et selon que la génération de matières soit ou non assimilable à celle du secteur résidentiel sont grandes, un élément à la fois reconnu dans le PDGMR et rappelé dans plusieurs avis soumis pendant la consultation. Pour bon nombre d'intervenantes et d'intervenants, les ICI doivent être appelés à en faire plus pour emboîter le pas aux citoyennes et citoyens qui font des efforts en matière de tri et de récupération.

Pour ce faire, l'agglomération de Montréal devrait, selon eux et elles, intensifier ses actions d'information et de sensibilisation à leur égard, notamment au sujet des ressources existantes, travailler en amont à une meilleure documentation des flux de matières résiduelles qui y transitent, et assurer la compatibilité des équipements de tri dédiés à la collecte sélective municipale à ces matières, pour les ICI qui seront desservis par cette collecte et non par une entreprise privée. La Commission a noté un intérêt tout particulier, lors de la consultation, pour les pratiques de gestion des matières résiduelles dans les hôpitaux, lesquels, bien que n'étant pas de juridiction municipale, auraient grand besoin d'accompagnement pour être en mesure d'évaluer et d'adapter ces pratiques dans une perspective de réduction à la source, en reconnaissant tous les défis que le type de matériel utilisé dans ces milieux peut poser, particulièrement dans le contexte actuel.

3.1.6 – L'accès à l'information et la sensibilisation

L'accent mis dans le projet de Plan directeur sur l'analyse, la traçabilité, la collecte de données et leur diffusion en toute transparence a été généralement salué en cours de consultation, par des personnes et des organismes qui ont insisté sur l'importance, pour mieux sensibiliser la population et les ICI, non seulement d'uniformiser et d'intensifier les campagnes de communication à l'échelle de l'île de Montréal, mais également d'avoir l'information juste sur le cheminement des matières collectées, du camion jusqu'à leur lieu de valorisation, en aval même des centres de tri (incluant les résidus de CRD).

Certains ont signalé d'ailleurs ne pas être en mesure d'évaluer convenablement la pertinence de quelques-unes des actions ou cibles proposées, particulièrement celles qui portent sur des domaines où peu de données sont encore disponibles. Par exemple, l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 a soulevé différents doutes en consultation, la définition même de « gaspillage alimentaire » ne faisant pas l'unanimité. De même, quelques participantes et participants ont attiré l'attention de la Commission sur l'importance de reconnaître et de bien expliquer à la population que l'atteinte d'un objectif « zéro déchet » implique tout de même un taux résiduel de 15 % de matières non valorisables (ou de rejets des centres de tri et de traitement) devant être éliminées, et ce, dans les meilleures conditions possibles d'un point de vue environnemental.

À ce titre, les appels à préciser certains des termes utilisés – ou à les remplacer par d'autres, vus comme plus adéquats – ont été notés à quelques reprises. Plusieurs ont suggéré que l'agglomération se dote d'indicateurs supplémentaires à ceux déjà prévus dans le PDGMR et d'outils de suivi, une manière d'assurer que des ajustements pourront si nécessaire être apportés aux actions qui seront déployées au cours de la période d'implantation du Plan directeur, le tout afin de garantir l'atteinte, à terme, des objectifs fixés.

3.1.7 – Les maillages essentiels

Comme indiqué précédemment, la mobilisation des parties prenantes pour une mise en œuvre réussie du Plan directeur a été identifiée à la fois comme principe directeur transversal et comme priorité, une vision partagée par la majorité des personnes qui se sont prononcées lors de cette consultation. Les appels à la collaboration étaient en effet au cœur de plusieurs avis déposés. Un certain nombre d'actions proposées par les participantes et participants dépassaient d'ailleurs les strictes compétences de l'agglomération ou chevauchaient celles d'autres paliers décisionnels, révélant l'importance accordée à une concertation étroite avec ceux-ci, d'une part pour éviter le dédoublement des travaux et des mesures, et d'autre part pour maximiser l'impact des interventions qui seront menées par les différentes administrations en vue de réduire l'impact environnemental de l'activité de gestion des matières résiduelles au pays.

À ce sujet, la Commission a également noté une demande forte des différents milieux pour la poursuite des efforts qui permettraient de décloisonner le domaine de la gestion des matières résiduelles et faire en sorte de renforcer les maillages avec d'autres secteurs de la vie économique et sociale de l'agglomération : centres de recherche, organismes à but non lucratif, secteur privé (notamment les entreprises en technologies environnementales), organisations syndicales, pôles de développement de l'agriculture urbaine, initiatives de symbiose industrielle, etc. Dans la plupart des cas, le principe de proximité était privilégié par les intervenantes et intervenants, qui estimaient que l'Administration devait évaluer chacune de ses collaborations et initiatives de soutien en visant le développement d'une économie circulaire locale et axée le plus possible sur des circuits courts.

Alors que des infrastructures d'envergure pour le traitement des matières organiques sont sur le point d'entrer en fonction (centre de compostage et centre de biométhanisation), et que le projet de Plan directeur propose (action 6.1.4) d'anticiper les besoins futurs et de déterminer les projets d'investissements qui seront nécessaires pour assurer le traitement de toutes les matières résiduelles au fur et à mesure que les taux de récupération augmenteront, l'Administration a par exemple été invitée à soutenir le développement de projets de gestion décentralisée des matières organiques, qui permettraient, entre autres, une réduction des coûts totaux de gestion de ces matières pour la collectivité et une valorisation du compost produit à des fins agricoles. Diverses solutions technologiques innovantes de collecte et de traitement de matières organiques ont aussi été présentées à la Commission par des entreprises spécialisées d'ici. D'après ces entreprises, ces solutions, si elles étaient adoptées par l'agglomération, rendraient possibles, selon les cas, la simplification du tri de ces matières ou encore leur valorisation à des fins énergétiques.

3.2 – Résultats du questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi¹⁹

La diffusion d'un questionnaire portant spécifiquement sur la réduction à la source et le réemploi dans le cadre de cette consultation publique visait trois objectifs bien précis. Il s'agissait :

- 1- de connaître l'opinion d'un plus grand bassin de citoyennes et citoyens et leur niveau d'appui quant aux mesures de réduction à la source et de réemploi proposées dans le projet de Plan directeur, mesures identifiées comme prioritaires;
- 2- de documenter les habitudes et comportements des citoyennes et citoyens sur les pratiques de réduction à la source;
- 3- d'identifier les principaux freins à l'adoption de comportements propices à la réduction des matières résiduelles à la source.

¹⁹ Une description détaillée de la méthodologie retenue et de l'ensemble des résultats enregistrés est disponible à l'adresse realisonsmtl.ca/zerodechet.

3.2.1 – Opinions et appui aux mesures proposées

Globalement, et bien que la variance n'ait pas été très forte entre les mesures proposées qui seraient à prioriser pour réduire à la source, limiter le gaspillage alimentaire et favoriser le réemploi et le recyclage des textiles, c'est l'avenue de l'imposition d'une tarification auprès des institutions, commerçants, industries et restaurants qui acheminent des matières textiles ou compostables encore valorisables à l'enfouissement qui a été le plus fortement appuyée par les répondantes et répondants.

De la même manière, la sensibilisation auprès des commerces afin qu'ils rendent disponibles des solutions de rechange aux contenants à usage unique (par exemple les produits en vrac et les contenants réutilisables) et la promotion des organismes qui récupèrent les articles de seconde main ont été identifiées comme des mesures porteuses à mettre en valeur dans le projet de Plan directeur.

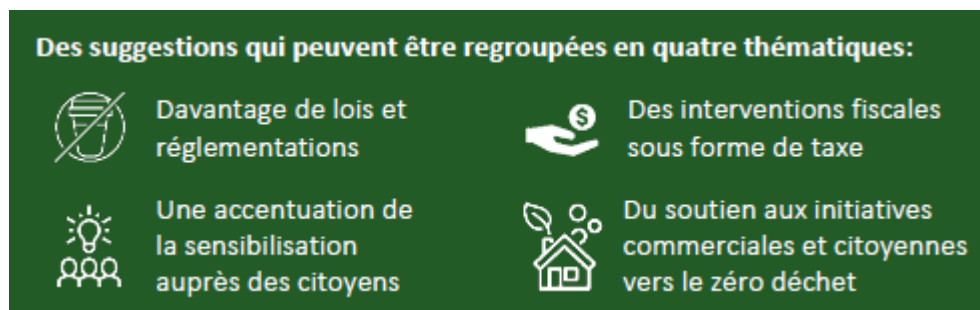
Parmi la dizaine d'autres propositions d'actions soumises dans le questionnaire, et bien qu'elles aient toutes reçu un niveau d'appui important parmi les personnes ayant répondu au sondage, ce sont les mesures d'interdiction (interdiction d'élimination des invendus dans l'industrie et les commerces de textile et interdiction de distribution des articles à usage unique en plastique lors de la consommation d'aliments sur place) qui ont obtenu les taux d'adhésion les plus élevés. Elles ont été suivies de près par la proposition de « conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ».

Tout en étant appuyée par une majorité de répondantes et répondants, l'option d'imposer un tarif sur les ordures ménagères est apparue comme la moins populaire, un résultat confirmé par certains des commentaires laissés en fin de questionnaire et selon lesquels plusieurs s'inquiètent de l'adoption éventuelle de mesures qui tendraient à « toucher plus durement et sévèrement les consommateurs ».

De fait, les réponses laissent entrevoir une volonté très nette de voir les industries et commerces en faire plus et être tenus davantage responsables des coûts environnementaux associés aux produits qu'ils fabriquent et mettent en marché, de manière à ce que le fardeau de l'adoption de comportements écoresponsables ne repose pas uniquement sur les épaules des citoyennes et citoyens. En ce sens, les résultats du questionnaire font écho à de nombreux avis transmis à la Commission lors de la consultation publique et aux recommandations recueillies quant au rôle devant être joué par les ICI pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés, notamment en matière de réduction à la source.

Les différents types de mesures auxquelles une majorité de participantes et participants ont dit adhérer sont illustrés par la figure suivante :

Figure 1 :
Types de mesures soutenues par une majorité de personnes sondées



Source : Ville de Montréal, *Résultats du sondage sur la réduction à la source*, Analyse réalisée par Aiseo conseil, 11 mars 2020, p. 3, disponible en ligne à l'adresse realisonsmtl.ca/zerodechet.

3.2.2 – Comportements de consommation d'articles à usage unique

Par l'intermédiaire des réponses fournies aux questions portant sur les habitudes de consommation de certains articles à usage unique, la Commission a pu constater un très haut taux de sensibilisation, parmi les répondantes et répondants, quant à la nécessité de recourir le plus possible à des alternatives réutilisables.

En effet, en très grande majorité, il semble que ces articles (pailles, bouteilles, ustensiles, bâtonnets à café en plastique, etc.) soient utilisés moins de dix fois par année par les personnes sondées. Les articles les plus fréquemment utilisés à ce titre demeurent les contenants en plastique (utilisés au moins une fois par semaine par 45 % des répondantes et répondants) et les verres en carton (utilisés au moins une fois par semaine par 22 % des répondantes et répondants). Ceci dit, il faut analyser ces résultats en rappelant que l'échantillon obtenu par réponse volontaire représente une portion de la population « fortement sensibilisée à la réduction de l'emploi d'articles à usage unique et pratiquant déjà de nombreux efforts pour réduire l'utilisation de ce type d'articles »²⁰ ou se disant tout à fait disposée à modifier ses comportements en conséquence. Les comportements à adopter pour réduire le gaspillage alimentaire et augmenter le recyclage des textiles sont quant à eux moins pratiqués par les personnes sondées, mis à part pour le dépôt de textiles dans des boîtes de dons. Une certaine proportion d'entre elles se sont néanmoins dites enclines à éventuellement modifier leurs habitudes, par exemple pour se rendre davantage dans les magasins de vêtements de seconde main ou encore pour apporter des denrées dans des banques alimentaires.

Cette sensibilisation importante explique en partie que l'accent ait été mis, dans les actions à poser, sur celles visant les industries et les commerces, qui pourraient aider le citoyen à faire un pas de plus pour privilégier les solutions les plus écoresponsables. Ainsi, pour limiter le recours aux verres de carton, c'est un meilleur accès à des alternatives pouvant être utilisées volontairement qui a obtenu le plus de faveurs. Pour limiter l'utilisation de l'ensemble des autres articles à usage unique mentionnés dans le questionnaire, les répondantes et répondants ont priorisé l'interdiction par règlement.

3.2.3 – Freins à la réduction à la source

De manière cohérente avec les résultats présentés plus haut, ce n'est pas faute de sensibilisation que les personnes répondantes disent avoir recours à des articles à usage unique au quotidien, mais avant tout faute de choix. Les deux principales raisons pour lesquelles les participantes et participants se les procurent seraient en effet l'absence d'alternative dans les établissements fréquentés et la difficulté de trouver des aliments et repas sans emballage ou contenant de plastique. Les achats spontanés expliqueraient également cette utilisation, dans une proportion de 47 %.

Au-delà de l'utilisation des articles à usage unique, le principal frein à l'adoption d'un comportement visant la réduction à la source et le réemploi chez les Montréalaises et Montréalais serait le manque d'infrastructures (magasins en vrac, boîtes de dons, etc.) à proximité de leur lieu de résidence. Les obstacles les moins évoqués sont quant à eux l'absence de considération ou d'intérêt pour ces pratiques et le fait que les répondantes et répondants n'auraient jamais vraiment réfléchi à la question, révélant une fois de plus que les intentions de contribuer aux efforts visant la réduction à la source demeurent élevés chez une forte proportion des 7 071 personnes qui ont répondu au questionnaire.

²⁰ Ville de Montréal, *Résultats du sondage sur la réduction à la source*, Analyse réalisée par Aviseo conseil, 11 mars 2020, p. 21, disponible en ligne à l'adresse realisonsmtl.ca/zerodechet.

3.3 – Synthèse ayant guidé la rédaction des recommandations de la Commission

La Commission a conduit son analyse des avis et commentaires ainsi recueillis en deux temps, méthode qui se reflète dans l'organisation des recommandations présentées ci-après. D'abord, elle a réfléchi à des recommandations d'ordre général qui permettraient de bonifier le Plan directeur, dans l'optique d'accroître encore davantage la cohérence des mesures prévues, d'une part avec les objectifs et priorités largement endossés par les participantes et participants à la consultation et, d'autre part, avec les demandes et aspirations de ces personnes. La Commission propose ensuite de compléter ou d'apporter de légères corrections aux interventions mises de l'avant dans chacune des six catégories d'actions retenues dans le projet de PDGMR.

Trois grands constats se dégagent tout particulièrement de cette analyse. D'abord, il est apparu que la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, absolument cruciale pour la réalisation des ambitions portées par le document, devait passer par des initiatives d'information, de sensibilisation, d'éducation et de reddition de comptes soutenues auprès de la population de l'agglomération. Clairement, en effet, pour retrouver une certaine confiance dans le système de gestion des matières résiduelles à Montréal, et la motivation nécessaire pour y participer adéquatement, les citoyennes et citoyens, comme les ICI, ont besoin :

- d'être informés sur les bons gestes à poser (*quoi faire?*);
- que ce soit relativement aisé de poser ces bons gestes (*comment le faire?*);
- d'être informés sur la contribution de ces gestes à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de l'économie à Montréal (et, plus largement, à une échelle globale) (*pourquoi le faire?*).

La standardisation des directives de récupération pour l'ensemble de l'agglomération pourrait ainsi contribuer grandement à dissiper la confusion et à améliorer globalement la qualité des matières entrant et sortant des centres de tri et de traitement, dans l'intérêt de toutes et tous. À ce titre, la Commission a tenu à reconnaître l'importance d'inclure l'ensemble des villes liées de l'agglomération dans toute réflexion visant une harmonisation des communications et des pratiques, dans le respect des compétences de chacune. Dans tous les cas, la mise en œuvre des actions contenues dans le PDGMR doit contribuer à ce que la solution la plus accessible (sur tous les plans) soit toujours celle dont l'empreinte environnementale est la moindre selon une approche cycle de vie.

Le second grand constat de la Commission porte d'ailleurs sur l'importance de baser les interventions souvent délicates en matière d'encadrement réglementaire ou de mesures incitatives visant certains articles en particulier, sur des analyses scientifiques (multicritères, de cycle de vie, etc.) qui permettent d'évaluer la pertinence relative des alternatives qui peuvent être offertes, par exemple pour les produits à faible contenu recyclé ou difficilement recyclables. Au-delà des débats qui peuvent exister sur l'interdiction ou le bannissement d'articles faits de certaines matières en particulier, il est apparu clairement que c'est le recours à toute option à usage unique qui doit être découragé. Ainsi, la Commission recommande de manière générale que les options réutilisables, durables et disponibles en consigne soient le plus possible soutenues et favorisées par l'agglomération de Montréal au cours des cinq prochaines années.

Le troisième et dernier constat porte sur le rôle et la capacité d'intervention de la Ville de Montréal elle-même. Si la gestion des matières résiduelles est une responsabilité municipale, de nombreux leviers qui permettraient d'en réduire les coûts et d'en améliorer les performances sur le territoire de l'agglomération sont hors de portée directe de l'Administration. La collaboration, la concertation et les représentations auprès d'autres paliers de gouvernement sont donc dans bien des cas nécessaires, pour assurer la cohérence des interventions et en maximiser la portée. Ces principes apparaissent par conséquent dans bon nombre des recommandations qui suivent.

4- LES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT que le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (PDGMR) adhère aux principes énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, laquelle vise à créer « une société sans gaspillage, qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles », et dont l'objectif fondamental est que « la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime »;

CONSIDÉRANT que le projet de PDGMR s'inscrit dans la démarche de planification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adopté en 2017;

CONSIDÉRANT le processus en cours de modification du PMGMR, à l'issue d'une consultation publique d'envergure menée sur le territoire métropolitain, et la nécessité de mettre à jour le Plan directeur de l'agglomération pour que celle-ci se conforme à ses orientations, lesquelles seront en vigueur jusqu'en janvier 2024, y compris les nouvelles dispositions prévues en vue de hausser la performance de recyclage des matières récupérées dans le Grand Montréal;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville de Montréal, en août 2019, à la Déclaration Advancing Towards Zero Waste du C40 Cities Climate Leadership Group;

CONSIDÉRANT l'accueil globalement favorable réservé au projet de Plan directeur par les personnes ayant participé à la consultation;

CONSIDÉRANT que les ambitions qu'il propose ont été reconnues par plusieurs comme étant pertinentes, cohérentes et à la hauteur de ce qui est attendu par la population en situation d'urgence climatique et devant les défis majeurs auxquels le secteur de la gestion des matières résiduelles est aujourd'hui tout particulièrement confronté;

CONSIDÉRANT qu'une très forte majorité de groupes et de personnes ont salué l'audace de l'agglomération de Montréal de définir et d'évaluer ses priorités pour les dix prochaines années à partir du principe de réduction à la source et en proposant l'atteinte, à moyen terme, d'un objectif « zéro déchet »;

CONSIDÉRANT la réponse enthousiaste au questionnaire sur la réduction à la source diffusé sur la plateforme Réalisons Montréal en janvier et février 2020, et le large soutien témoigné par les 7 071 personnes ayant participé pour certaines des actions fondamentales proposées dans le projet de Plan directeur²¹,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-1.** Adopter le projet de Plan directeur et mettre en place tous les moyens-nécessaires à la mise en œuvre des 49 actions proposées et de celles qui découleront de cette consultation, ainsi qu'à une reddition de comptes annuelle au sujet de chacune d'entre elles, tant par la ville centre que par les arrondissements et les villes liées.

²¹ Ville de Montréal, *Résultats du sondage sur la réduction à la source*, Analyse réalisée par Aviseo conseil, 11 mars 2020, disponible en ligne à l'adresse realisonsmtl.ca/zerodechet.

4.1 – Recommandations générales

1. Objectifs, priorités et principes

CONSIDÉRANT l'adhésion générale des parties prenantes aux **trois priorités** inscrites dans le projet de Plan directeur, soit :

- (1) la réduction à la source de 10 kg par habitant par an,
- (2) le détournement des matières organiques de l'enfouissement, et
- (3) la mobilisation des parties prenantes,

et aux **quatre principes** mis de l'avant pour guider les interventions devant permettre à la population de l'agglomération d'atteindre les objectifs fixés, soit :

- (1) la priorité aux 3 RV-E²²,
- (2) la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- (3) l'économie circulaire, et
- (4) la mobilisation de tous;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'assurer la cohérence de ces priorités et principes, d'une part, avec les initiatives déjà proposées par l'agglomération dans d'autres politiques ou plans d'action (notamment le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020) et, d'autre part, avec les attentes des différents partenaires interpellés par la mise en œuvre du Plan directeur;

CONSIDÉRANT que la fermeture partielle des marchés étrangers aux matières recyclables collectées ici et la perte de valeur de ces matières rend plus que jamais nécessaire le développement de canaux locaux de valorisation axés sur une économie circulaire durable;

CONSIDÉRANT que l'action 16 du Plan Montréal durable 2016-2020 prévoit « d'intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires de l'organisation »²³;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'Avis sur l'économie circulaire à Montréal lancé en mars 2020 par le Conseil jeunesse de Montréal, qui indique, entre autres, que « la transition des villes vers une économie circulaire apparaît non seulement comme une évidence, mais également comme une urgence », et « l'importance pour Montréal de s'engager de plain-pied dans cette transition »²⁴;

CONSIDÉRANT que cet avis signale également que « la gestion des matières résiduelles constitue sans doute le domaine le plus documenté et où la Ville est la plus avancée en termes de circularité »²⁵,

la Commission recommande à l'Administration de :

R-2. Remplacer les objectifs et priorités de détournement à l'enfouissement des matières résiduelles inscrits dans le PDGMR par des objectifs et priorités de détournement à l'élimination, afin d'éviter le recours à l'incinération des matières résiduelles générées sur le territoire de l'agglomération²⁶.

²² Le principe des 3 RV-E consiste à privilégier la réduction, le réemploi et le recyclage avant la valorisation et l'élimination des matières résiduelles, dans cet ordre, et dans une optique de gestion écologique.

²³ Ville de Montréal, *Montréal durable 2016-2020 – Ensemble pour une métropole durable*, 2016, p. 19, https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf.

²⁴ Conseil jeunesse de Montréal, *Avis sur l'économie circulaire à Montréal. Une transition vers un futur durable*, mars 2020, préface, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ECONOMIE_CIRCULAIRE_MONTREAL_CJM.PDF.

²⁵ *Idem*, p. 33.

²⁶ Le détournement à l'élimination implique de détourner les résidus ultimes non seulement de l'enfouissement, mais également de l'incinération, qui constitue l'autre mode d'élimination des déchets prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

- R-3.** Ajouter aux cinq indicateurs généraux qui seront suivis et documentés sur la durée du Plan²⁷, une cible de réduction des émissions de GES générées par l'activité de gestion des matières résiduelles de l'agglomération, y compris les émissions indirectes (scope 3), afin de prioriser adéquatement la mise en œuvre des actions, tout en évitant les éventuels effets rebonds et transferts d'impacts d'une étape du cycle de vie à une autre.
- R-4.** Dans la détermination des interventions en économie circulaire qui seront menées lors de la mise en œuvre du Plan directeur :
- stimuler les initiatives qui favorisent l'essor d'une économie circulaire locale ou de proximité;
 - intégrer l'approche cycle de vie²⁸ aux processus décisionnels entourant le déploiement de ces initiatives et viser la « fermeture » de la boucle de l'économie circulaire essentiellement dans les cas où cette fermeture serait bénéfique du point de vue de l'environnement, de la santé publique et de l'économie locale;
 - tenir compte des recommandations contenues dans l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé Avis sur l'économie circulaire à Montréal. Une transition vers un futur durable.
- R-5.** En complément des éléments énoncés à la page 23 de la Stratégie du PDGMR quant au principe de la mobilisation de tous²⁹, reconnaître que les citoyennes et citoyens sont à l'origine d'initiatives novatrices, que l'agglomération peut soutenir et promouvoir et qui contribueront à la réalisation de la vision portée par le Plan directeur et au virage vers le zéro déchet.

CONSIDÉRANT l'opinion exprimée par plusieurs participantes et participants à la consultation quant à la nécessité de prendre dès maintenant des mesures fortes permettant l'atteinte des objectifs fixés dans le projet de PDGMR, notamment l'objectif de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2025;

CONSIDÉRANT l'existence d'expériences innovantes d'autres villes en Amérique du Nord – qui ont testé et mis en œuvre des mesures de tarification incitative pour la gestion de leurs matières résiduelles, mesures qui se sont avérées utiles pour accroître le taux de récupération des matières recyclables³⁰;

CONSIDÉRANT la récurrence des propositions relatives à l'écofiscalité dans les mémoires déposés et l'importance accordée au concept de « pollueur-payeur »;

CONSIDÉRANT l'intérêt plus limité, chez les répondantes et répondants au questionnaire sur la réduction à la source, pour les mesures de tarification incitative visant les ordures ménagères, et les préoccupations exprimées par plusieurs vis-à-vis de l'imposition de mesures qui risqueraient de toucher plus directement les citoyennes et citoyens, à commencer par les groupes vulnérables,

la Commission recommande à l'Administration de :

²⁷ Les cinq indicateurs généraux que l'agglomération propose de suivre et de documenter sur la durée du Plan, et pour lesquels elle s'est dotée de cibles, sont les suivants : (1) Génération de matières résiduelles moyenne en kg/hab/an; (2) Proportion de matières recyclées sur le territoire de l'agglomération; (3) Proportion de matières organiques valorisées sur le territoire de l'agglomération; (4) Coût moyen de valorisation des matières résiduelles et (5) Taux de satisfaction des clients de l'agglomération.

²⁸ L'analyse du cycle de vie est un outil permettant d'évaluer l'impact environnemental, social et économique potentiel d'un produit ou d'un service d'un point de vue holistique, à chacune des étapes de son cycle de vie (acquisition des ressources, production, distribution, utilisation et fin de vie).

²⁹ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 23.

³⁰ Silke Kuestner, *Comment réussir la tarification incitative au Québec – un outil pour les municipalités*, Mémoire de maîtrise en environnement, Centre universitaire de formation en environnement et développement durable, Université de Sherbrooke, Juillet 2016, https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8915/Kuestner_Silke_MEnv_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y; Jessika Brosseau, *La tarification incitative : un outil à considérer pour réduire l'élimination des matières résiduelles au Québec*, Recherche présentée à RECYC-QUÉBEC, <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/article-boursier-jessika-brosseau.pdf>.

R-6. Inscrire comme prioritaire dans le Plan directeur la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité avant 2025 et mettre sur pied, à cette fin, un comité de travail dédié, formé de personnes expertes et des parties prenantes concernées, chargé d'identifier les meilleures avenues d'intervention, en tenant compte de l'intérêt et des besoins des groupes plus vulnérables de la population montréalaise.

CONSIDÉRANT l'importance, dans une perspective de ville intelligente et pour une mobilisation efficace de l'ensemble des parties prenantes, de faciliter l'accès à l'information, notamment par la collecte de données, leur diffusion et leur utilisation transparente et responsable;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, l'agglomération doit pouvoir compter sur la collaboration de toutes les parties prenantes qui détiennent l'information pertinente au sujet des flux de matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT le souhait, largement exprimé en consultation, de voir les industries, commerces et institutions (ICI) présents sur le territoire de l'agglomération contribuer aux efforts requis pour améliorer la gestion des matières résiduelles et atteindre les cibles fixées;

CONSIDÉRANT le devoir d'exemplarité des organismes publics et des institutions gouvernementales en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire, tel que reconnu par le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ainsi que par le projet de PDGMR lui-même, lequel signale que « l'exemplarité municipale apporte une crédibilité à l'atteinte du zéro déchet en 2030 »³¹,

la Commission recommande à l'Administration de :

R-7. En collaboration avec les organisations concernées et avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, recueillir de manière prioritaire des **données** sur la gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI), et ce, que les matières que ceux-ci génèrent soient ou non assimilables à celles du secteur résidentiel.

R-8. Développer des indicateurs de performance à la fois globaux, tel que proposé dans la section « Se mesurer » du document de stratégie du PDGMR, mais également plus spécifiques (taux de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles, efficacité des infrastructures de GMR, taux de matières résiduelles intégrées dans des circuits d'économie circulaire, quantités de résidus alimentaires, matières textiles et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) récupérés et enfouis, collectes des matières résiduelles hors foyer, etc.) et en publier annuellement les résultats, en toute **transparence**.

R-9. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur, et pour assurer le succès et la maximisation des retombées des actions qui seront menées à l'échelle de l'agglomération, veiller à ce que la **gouvernance interne** de la GMR à Montréal s'appuie sur :

- une forte collaboration des différents services et des différentes instances de l'agglomération concernés (arrondissements, villes liées, services de l'environnement, du développement économique, de l'expérience citoyenne et des communications, de l'approvisionnement, Bureau de la transition écologique et de la résilience, etc.);
- l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles, non seulement dans les bâtiments, activités et chantiers municipaux, mais également dans les pratiques de financement, de soutien et de partenariat de chacune des villes de l'agglomération;

³¹ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Document de présentation*, novembre 2019, p. 16.

- la collecte et le partage de données sur la performance de chaque ville ou arrondissement par rapport aux objectifs fixés et la création, s'il y a lieu, de programmes incitatifs, afin d'améliorer les performances de chaque ville et de chaque arrondissement de l'agglomération;
- la création de mécanismes de partage de bonnes pratiques entre les différents territoires en vue de développer une communauté de pratique en GMR et le maintien d'une veille quant aux pratiques innovantes à l'échelle locale, nationale et internationale.

2. Précisions, clarifications et ajouts

CONSIDÉRANT que les enjeux, réalités, encadrements réglementaires, modes de desserte et niveaux de performance propres à la gestion des matières résiduelles dans le secteur résidentiel et dans le secteur des ICI sont différents;

CONSIDÉRANT l'intérêt de faire un suivi serré des mesures mises en place dans le cadre du PDGMR et d'identifier clairement les éléments problématiques et les avenues d'amélioration,

la Commission recommande à l'Administration de :

R-10. Distinguer le volet résidentiel du volet ICI, chaque fois que possible, dans les documents de présentation du Plan directeur.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles et la gestion des déchets dangereux constituent des compétences qui doivent être exercées par le conseil d'agglomération sur l'ensemble de son territoire, tandis que l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles relève de chacune des 16 villes liées,

la Commission recommande à l'Administration de :

R-11. S'assurer que les mesures proposées visant une harmonisation des pratiques de collecte des matières résiduelles au sein de l'agglomération (par exemple l'action 3.1.1 concernant le déploiement d'îlots de récupération harmonisés à travers l'île de Montréal pour la collecte en bordure de rue) soient élaborées et mises en œuvre en concertation avec les villes liées.

CONSIDÉRANT l'intérêt de susciter l'adhésion de l'ensemble de la population de l'agglomération aux objectifs fixés dans le Plan directeur et de favoriser, chez les citoyennes et citoyens, une perception positive quant à la nécessité et à l'efficacité des efforts qu'ils consentent pour améliorer leurs pratiques de gestion des matières résiduelles au quotidien;

CONSIDÉRANT que les mesures proposées, particulièrement celles visant la réduction à la source, peuvent induire divers obstacles à la participation des personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles, et avoir des effets sur leur qualité de vie et leur inclusion sociale (l'arrêt de l'offre de pailles pour boire ou l'interdiction de la distribution des bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux sans alternative accessible, par exemple),

la Commission recommande à l'Administration de :

R-12. Ajouter au glossaire inclus dans le document de stratégie, une définition de ce que l'agglomération entend par les concepts et termes suivants : « zéro déchet », durable, économie circulaire, gaspillage alimentaire, article à usage unique, solution « sans impacts environnementaux », écofiscalité, approche cycle de vie, ICI assimilables, élimination vs enfouissement, récupération vs recyclage.

Et privilégier, dans les communications à venir entourant la mise en œuvre du Plan, une terminologie qui soit la plus simple et mobilisante pour la population.

R-13. Prévoir, dans les mécanismes de gouvernance associés à la mise en œuvre des actions prévues au Plan, une consultation régulière des organismes qui représentent les personnes âgées ou ayant une limitation fonctionnelle.

CONSIDÉRANT que l'atteinte de l'objectif zéro déchet à l'horizon 2030 est associé à un taux de détournement de l'enfouissement de 85 %, ce qui implique un taux de 15 % de résidus ultimes;

CONSIDÉRANT l'intérêt de doter l'agglomération des standards les plus élevés en matière de gestion de ces résidus;

CONSIDÉRANT la fermeture annoncée de l'unique lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur le territoire de la CMM, à Terrebonne (secteur Lachenaie)³²,

la Commission recommande à l'Administration de :

R-14. Inclure dans le Plan directeur une stratégie de gestion des résidus ultimes.

CONSIDÉRANT que par l'implantation de systèmes de récupération hors foyer performants, l'agglomération de Montréal peut, d'une part, faire preuve de cohérence et d'exemplarité et, d'autre part, générer un effet d'entraînement favorable à la pratique de l'écocitoyenneté dans la population;

CONSIDÉRANT que la collecte des matières résiduelles dans les grands parcs constitue « un moyen efficace d'améliorer la résilience des milieux naturels, la conservation de la biodiversité et la qualité de l'expérience des visiteurs dans ces espaces essentiels à la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises »³³;

CONSIDÉRANT la vétusté et le caractère incomplet des équipements de collecte des matières résiduelles actuellement mis à la disposition des usagers et usagères dans plusieurs grands parcs montréalais, particulièrement dans les parcs du mont Royal, et la faiblesse, voire l'absence d'outils de sensibilisation et d'information pour le public qui les fréquente,

la Commission recommande à l'Administration de :

R-15. En concertation avec les parties prenantes concernées, intégrer au Plan directeur le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des matières résiduelles hors foyer spécifique aux grands parcs (parcs métropolitains, parcs-nature et grands parcs urbains), à commencer par les parcs du mont Royal, avec entre autres pour objectif de :

- mettre en place des initiatives de réduction à la source afin que tous les produits vendus dans les parcs limitent la quantité de matières résiduelles générées;
- prévoir l'implantation d'équipements de collecte et d'outils de sensibilisation les plus uniformisés possibles, mais également adaptés à la réalité des différents lieux (fonctionnalité, esthétisme, etc.);
- optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles dans ces espaces (fréquence des collectes, enjeux saisonniers, coordination entre prestataires de services publics et privés, etc.);

³² Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 2.

³³ Les Amis de la montagne, *Accélérer la collecte des matières résiduelles dans les parcs du mont Royal par l'innovation, la collaboration et la sensibilisation*, mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques sur le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, 20 janvier 2020, p. 4, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_AMISMONTAGNE_2_0200120.PDF.

- viser, dans une perspective d'amélioration continue, la collecte de données et l'implantation de mécanismes de suivi quant aux niveaux de performance de la gestion des matières résiduelles dans les grands parcs, en les évaluant à l'aune des cibles de réduction à la source inscrites dans le PDGMR.

4.2 – Les catégories d'actions proposées

1- Réduction à la source

Action 1.1 - Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique

CONSIDÉRANT l'importance que la très grande majorité des personnes qui se sont adressées à la Commission accordent à la réduction à la source, comme premier moyen permettant à terme d'améliorer la gestion des matières résiduelles et de réduire les externalités négatives de cette activité;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Canada d'interdire certains articles en plastique à usage unique dès 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal travaille actuellement à la modification du Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail (16-051), afin d'étendre cette interdiction à l'ensemble des sacs d'emplettes de plastique à usage unique;

CONSIDÉRANT l'intention annoncée par la Ville de Montréal d'adopter en 2020 un projet de règlement visant à réduire ou à limiter l'utilisation d'articles de plastique à usage unique sur son territoire;

CONSIDÉRANT les résultats d'une analyse du cycle de vie des sacs d'emplettes au Québec, réalisée en 2017 pour RECYC-QUÉBEC, qui a entre autres conclu que les sacs réutilisables, lorsqu'ils sont réutilisés entre 35 et 75 fois, représentent la meilleure solution du point de vue de l'impact sur la santé humaine, la qualité des écosystèmes, l'utilisation des ressources fossiles et l'abandon dans l'environnement³⁴;

CONSIDÉRANT que selon l'Union des municipalités du Québec (2008), les couches jetables représenteraient le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement au Québec, avec environ 600 millions de couches jetées par année, soit l'équivalent de 60 000 tonnes de déchets enfouis, tandis que certaines estimations indiquent que l'utilisation de produits hygiéniques féminins à usage unique dans l'agglomération génère en moyenne annuellement 1422 tonnes de déchets³⁵;

CONSIDÉRANT que l'emballage est le secteur contribuant le plus aux déchets plastique rejetés annuellement au Canada³⁶ et l'intérêt d'en réduire l'empreinte environnementale, tout en reconnaissant son importance pour préserver les aliments et limiter le gaspillage;

CONSIDÉRANT la pertinence, d'un point de vue environnemental, de favoriser la mise en marché de contenants à remplissage multiple³⁷;

³⁴ Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), *Analyse du cycle de vie des sacs d'emplettes au Québec. Rapport technique final*, préparé pour RECYC-QUÉBEC, décembre 2017, <https://www.recy-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-sacs-emplettes-rapport-complet.pdf>.

³⁵ Mme L'Ovary, *L'accessibilité des produits d'hygiène féminine durables pour une agglomération montréalaise zéro déchet*, mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, janvier 2020, p. 15, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_OVARY_ZERO_2020_0116.PDF.

³⁶ Gouvernement du Canada, *Ébauche d'évaluation scientifique de la pollution plastique*, Environnement et Changements climatiques Canada et Santé Canada, janvier 2020, p. 19, <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/pded/plastic-pollution/Evaluation%20Scientifique%20Pollution%20Plastique.pdf>.

³⁷ CIRAIG, *Mise à jour d'une analyse du cycle de vie de contenants de bière au Québec. Rapport final*, préparé pour RECYC-QUÉBEC, 20 août 2015, <https://www.recy-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-contenants-biere-rapport-2015.pdf>.

CONSIDÉRANT qu'actuellement, diverses initiatives de consignation sont développées à Montréal, avec des critères et des modalités de participation très variables selon les cas (types de contenants, volumes, prix, commerces partenaires, etc.),

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-16.** Étendre la réglementation sur l'interdiction de la distribution des sacs d'emplettes dans les commerces de détail à tous les sacs d'emplettes à usage unique, indépendamment de la matière avec laquelle ils sont fabriqués ou de leur épaisseur, et explorer un système de consigne pour certains cas précis (par exemple les sacs réutilisables). Une période de transition pourrait être envisagée afin de faciliter la mise en place de ces nouvelles pratiques.
- R-17.** Pour la planification des interventions réglementaires à venir en matière de réduction à la source, assurer une concertation en amont avec les villes liées afin d'offrir à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, un environnement réglementaire qui soit le plus harmonisé possible sur ces questions.
- R-18.** Mettre en place un « Programme zéro déchet »³⁸, lequel permettrait aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière pour adopter des mesures spécifiques dédiées au soutien à des initiatives zéro déchet, par exemple le développement ou l'élargissement de subventions à l'achat ou à la location de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables, des initiatives de valorisation des invendus alimentaires, des initiatives de « familles zéro déchet », l'établissement de « rues zéro déchet », etc.
- Et envisager une planification coordonnée, pour l'ensemble des villes de l'agglomération, d'autres mesures de soutien aux initiatives locales favorables au zéro déchet.
- R-19.** Analyser les systèmes de consignation en opération à Montréal (autres que les contenants de boissons) et développer, en collaboration avec les porteurs d'initiatives locales, un système de consigne harmonisé à l'échelle de l'agglomération pour contenants à usage multiple (ex. : tasses à café consignées, bocal pour achat en vrac, etc.).
- R-20.** Soutenir les initiatives locales d'économie collaborative et du partage permettant de réduire les matières résiduelles générées dans l'agglomération, notamment des projets locaux de type « Bibliothèques d'outils » (ex.: prêt d'équipement, de matériel de construction ou d'entretien (perceuse, tondeuse à gazon, etc.)), ainsi que les initiatives visant à prolonger la durée de vie des produits, notamment par la réparation (ex.: « cafés réparation » pour petits appareils électroménagers, ateliers de couture, etc.).

Action 1.2 - Enrayer le gaspillage alimentaire

CONSIDÉRANT qu'à Montréal, la valeur du gaspillage alimentaire est estimée à 3,4 milliards de dollars, soit quelque 3 500 \$ par ménage en moyenne, l'équivalent de 2,5 % du PIB de l'agglomération montréalaise³⁹;

CONSIDÉRANT que la proportion d'aliments gaspillés au Canada serait de 30 %, et que la part de pertes et gaspillages attribuée aux ménages, en poids, serait de 21 % (79 % du gaspillage alimentaire se produisant donc en amont du consommateur)⁴⁰;

³⁸ Programme à l'image du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, par exemple.

³⁹ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Document de présentation*, novembre 2019, p. 10.

⁴⁰ Éric Ménard, *Analyse du gaspillage alimentaire à Montréal : études de cas dans les secteurs commercial et industriel*, rapport préparé dans le cadre du Plan d'action régional 2017-2019 de Montréal, *métropole en santé*, 2019, https://regal.quebec/wp-content/uploads/2019/11/Analyse-du-gaspillage-alimentaire-a-Montreal_Etudes-de-cas_2019-11_LD.pdf.

CONSIDÉRANT le chantier sur les pertes et le gaspillage alimentaires actuellement en cours au sein du Système alimentaire montréalais et qui vise, entre autres, à mettre en œuvre les trois initiatives suivantes : (1) Parcours et vitrine du gaspillage alimentaire; (2) Portrait du gaspillage alimentaire à Montréal et (3) Marché en ligne de nouvelles filières de valorisation des surplus et déchets alimentaires;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Défi des villes intelligentes, la Ville de Montréal entend mettre en place un « système alimentaire local intégré », par la « mutualisation de certaines infrastructures et ressources déjà en place » et la création d'une « plateforme technologique pour gérer l'inventaire, les ventes, les dons alimentaires et les livraisons », système ayant entre autres pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire⁴¹;

CONSIDÉRANT la tenue prévue par la Commission, à l'automne 2020, d'une consultation publique portant sur la cessation du gaspillage alimentaire, en réponse à une demande citoyenne déposée en vertu du droit d'initiative,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-21.** Mettre en place des mécanismes de collecte de données aux différentes étapes de la chaîne de production, de transformation, de distribution et de consommation des denrées alimentaires, avec la collaboration des différentes parties prenantes de l'agglomération, et adapter l'objectif de réduction de 50 % inscrit au PDGMR en conséquence.
- R-22.** Assurer que le plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire prévu à l'action 1.2.1 du projet de Plan directeur :
- soit conçu dans le cadre d'une démarche collaborative impliquant, entre autres, le Système alimentaire montréalais;
 - présente une définition du gaspillage alimentaire qui intègre une perspective de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire;
 - adopte la hiérarchie de la récupération alimentaire, qui préconise la réutilisation pour consommation humaine avant la valorisation par compostage, et identifie les solutions de réemploi des aliments invendus;
 - s'appuie sur un inventaire des meilleures pratiques de réduction du gaspillage alimentaire, ici et à l'étranger.
- R-23.** Dans le cadre des interventions visant à « conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire » (action 1.2.2), promouvoir les meilleures pratiques de revalorisation des aliments invendus ou jugés « invendables » (ex.: légumes ou fruits « imparfaits »), mais encore propres à la consommation humaine.
- R-24.** Favoriser les alliances et les partenariats avec les commerçants de quartier, les banques alimentaires et les organismes dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour permettre une répartition plus équitable de la nourriture en fonction des besoins de chaque secteur en termes de sécurité alimentaire.

Action 1.3 - Lutter contre le gaspillage vestimentaire

CONSIDÉRANT qu'il est estimé que la génération de textiles représente quelque 12 kg par personne chaque année, dont 11 kg qui se retrouvent dans les ordures ménagères⁴²;

⁴¹ Ville de Montréal, *Défi des villes intelligentes du Canada. Candidature finale de la Ville de Montréal*, 5 mars 2019, p. 8, <https://www.realisonsmtl.ca/4860/widgets/19370/documents/14366/download>.

⁴² Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p. 13.

CONSIDÉRANT « qu'une part de la hausse des quantités de matières textiles générées en bordure de rue par les ménages [enregistrée ces dernières années] peut être attribuable, notamment, au manque de disponibilité de services de récupération, à la méconnaissance des solutions de récupération et au fait que les textiles ne font actuellement l'objet d'aucun programme de mise en valeur structuré et étendu à l'échelle de la province »⁴³;

CONSIDÉRANT qu'il existe peu, voire aucune filière de recyclage des matières textiles en sol québécois;

CONSIDÉRANT que le Québec demeure l'une des rares provinces canadiennes où l'utilisation des vêtements usés comme matériaux de rembourrage est interdite;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des espaces de dons proches des citoyennes et citoyens pour favoriser la collecte et encourager le réemploi,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-25.** Remplacer le titre « Faciliter les dons de textiles » de la section 1.3 du PDGMR par « Lutter contre le gaspillage vestimentaire » afin de souligner le fait qu'une vision globale de l'ensemble des enjeux de ce secteur doit être prise en compte.
- R-26.** Procéder à une caractérisation des flux de matières textiles sur l'île de Montréal, à une cartographie des acteurs de la chaîne de valeur et à une analyse des meilleures pratiques au Québec et ailleurs.
- R-27.** En collaboration avec les différents paliers de gouvernement, favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des textiles, notamment en :
 - développant des partenariats pour la réutilisation des échantillons et des résidus de chutes de production;
 - demandant l'instauration d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les matières textiles et le développement de filières de valorisation des matières textiles recyclables et des invendus;
 - travaillant au développement de débouchés locaux de recyclage et de valorisation pour le textile post-consommation et post-industriel (autres que la valorisation énergétique), par exemple en faisant des représentations auprès du gouvernement du Québec pour une réforme de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., chapitre M-5).
- R-28.** Dans la « Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles » qui sera mise en place (action 1.3.1) :
 - privilégier les organismes de réemploi sans but lucratif et issus de la communauté pour l'exploitation des boîtes de dons sur le territoire;
 - favoriser le principe de proximité, en envisageant l'installation de telles boîtes notamment dans des espaces publics ou municipaux autres que les écocentres (par exemple les stationnements d'arénas, centres de loisirs, etc.);
 - inclure des critères associés au design et à l'esthétique des équipements retenus, dans le respect des spécificités des arrondissements et des villes liées.

⁴³ RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013. Rapport synthèse*, Rapport rédigé avec le soutien de Chamard Stratégies environnementales, en collaboration avec Transfert Environnement et Société, août 2015, p. 14, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/carac-2012-2013-rapport-synthese.pdf>.

- R-29.** Faire preuve d'exemplarité en privilégiant une gestion responsable et durable des uniformes du personnel de l'agglomération de Montréal, axée sur la prolongation de leur durée de vie et le réemploi, dans la mesure du possible, et également sur l'approvisionnement à l'échelle locale.
- R-30.** Stimuler l'achat seconde main en impliquant la population dans une circularité don responsable / achat ou location seconde main, en facilitant la mise sur pied d'un réseau de type friperies locales ou d'autres options innovantes telles que les « Garde-robes collectives ».
- R-31.** Mettre à contribution les designers de mode montréalais ainsi que les commerçants locaux concernés (ateliers de couture, cordonneries, nettoyeurs, etc.) pour développer des communications innovantes permettant d'informer les citoyennes et citoyens sur ce qui peut être fait pour prolonger la durée de vie de leurs vêtements.

2- Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

CONSIDÉRANT la cible fixée dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, qui consiste à atteindre un taux de recyclage des matières organiques de 60 % d'ici 2025, et celle de 100 % pour 2030 inscrite dans le PDGMR;

CONSIDÉRANT que, selon le plus récent Bilan des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, le taux de récupération des matières organiques dans l'agglomération était de 26 % pour 2018, révélant à la fois le caractère ambitieux de la cible de 60 %, ainsi que l'importance de prendre des mesures fortes pour l'atteindre;

CONSIDÉRANT, tel qu'indiqué dans le projet de Plan directeur, que « les matières organiques représentent la part la plus importante des matières enfouies ou éliminées (55 %) » et qu'elles « constituent ainsi le plus grand potentiel de détournement » de l'élimination⁴⁴;

CONSIDÉRANT le défi d'offrir la collecte des matières organiques aux habitations de neuf logements et plus et aux ICI (entreposage, volume, etc.);

CONSIDÉRANT les contrats octroyés en 2019 pour la conception, la construction et l'exploitation d'un centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent et d'un centre de biométhanisation dans la ville de Montréal-Est, dont les entrées en opération sont respectivement prévues pour 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT que la limite de capacité des infrastructures de valorisation actuelles et en construction sera loin d'être atteinte à court terme, mais que la Ville a l'intention de « faire une vigie des besoins futurs en centres de traitement des matières organiques » (action 6.4.1);

CONSIDÉRANT le rôle complémentaire que les projets locaux de compostage de petite échelle peuvent jouer dans l'atteinte des objectifs du PDGMR;

CONSIDÉRANT, tel qu'indiqué par RECYC-QUÉBEC, qu'« une récente étude sur les éléments qui favorisent le rendement des programmes municipaux de récupération des matières organiques démontre que l'usage des sacs n'a pas d'impact direct sur les quantités de résidus alimentaires collectés »⁴⁵;

CONSIDÉRANT que les sacs de plastique compostable, dont l'utilisation est permise pour la collecte des matières organiques sur une partie du territoire de l'agglomération, ne se décomposent pas au même rythme que les matières qu'ils contiennent et deviennent donc un rejet des installations de traitement des matières organiques,

⁴⁴ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 13.

⁴⁵ RECYC-QUÉBEC, « Matières organiques, participation citoyenne – Guide d'utilisation des sacs », en ligne : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/participation-citoyenne/guide-utilisation-sacs>, page consultée le 18 mars 2020.

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-32.** Soutenir la mise en place et réaliser des suivis de projets pilote de gestion décentralisée des matières résiduelles organiques, particulièrement dans des secteurs industriels ou institutionnels où la génération de matières organiques est importante et à proximité d'installations d'agriculture urbaine permettant la valorisation du compost produit.
- R-33.** Pour le déploiement des services de collecte des matières organiques auprès des institutions et commerces ciblés (mesure 2.1.4), procéder, dans le cadre d'une collaboration étroite entre le Service de l'environnement et le Service du développement économique, à une étude des besoins particuliers des cafés et des restaurants en vue d'établir des mesures de collecte spécifiques à ce secteur, en visant dans un premier temps certaines matières qui peuvent facilement être valorisées dans un contexte d'économie circulaire (le marc de café par exemple).
- R-34.** Dans l'ensemble de l'agglomération, faire la promotion de la hiérarchie des options à privilégier pour la collecte des matières organiques à domicile, soit de disposer d'abord de ses matières en vrac, puis d'utiliser ensuite, et dans cet ordre, soit un contenant fait de papier ou de carton réutilisé (journal, boîtes de céréales, etc.), soit un sac à compost en papier, ou soit, enfin, un sac en plastique compostable certifié (là où les installations le permettent).

3- Collecte systématisée des matières recyclables

CONSIDÉRANT les crises cycliques qui secouent l'industrie du recyclage depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que plusieurs, en consultation, ont soulevé des questions quant à l'impact du mode de collecte pêle-mêle sur la qualité de la matière et donc sur sa valeur sur les marchés ou sur son potentiel de valorisation, contribuant au manque de débouchés qui est au cœur de ces crises;

CONSIDÉRANT les deux annonces récentes du gouvernement du Québec quant à la modernisation du système de consigne et à une réforme de la gestion des centres de tri, qui permettront de mieux intervenir, à la fois en amont, au niveau du citoyen et du détaillant, et en aval, au niveau du transport et du tri, le tout, dans le respect du principe de la responsabilité élargie des producteurs;

CONSIDÉRANT les défis qui demeurent en matière de collecte sélective, tant pour ce qui concerne la récupération hors foyer que pour les multilogements⁴⁶;

CONSIDÉRANT que les matières recyclables générées par les ICI ne sont pas toujours compatibles aux équipements de tri dédiés à la collecte municipale et que les besoins de certains ICI varient souvent (fréquence des collectes, quantités, nature et type de matières recyclables, etc.),

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-35.** Mettre en place une veille afin de recueillir de l'information sur le mode de collecte séparatif pour certaines matières, incluant les forces et les faiblesses, ainsi que le coût et l'efficacité de ce type de collecte (papier et carton séparés des contenants de plastique, de verre et de métal, par exemple).
- R-36.** En collaboration avec les organismes représentant les ICI (Éco Entreprises Québec, Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec, etc.) :

⁴⁶ Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), *Vers une solution globale pour moderniser les systèmes de consigne et de recyclage*. Document complémentaire, mars 2019, https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/20190329_Document_complementaire_ModificationPMGMR.pdf.

- développer un guide permettant de sensibiliser les ICI à l'importance de participer à la collecte des matières recyclables et de les informer quant à l'éventail de services disponibles pour la valorisation des matières dont ils disposent au niveau de l'agglomération de Montréal;
 - mettre en place un système volontaire de déclaration de desserte des ICI non assimilables au secteur résidentiel, qui contribuera à la collecte d'information et à la traçabilité de la matière.
- R-37.** Dans la planification des infrastructures nécessaires à la modernisation de la consigne sur les contenants de boissons, et en collaboration avec le gouvernement du Québec :
- s'assurer qu'un certain nombre de points de dépôt soient issus de l'économie sociale et répondent aux besoins des personnes qui récoltent les matières consignées laissées dans l'espace public (aussi appelés « valoristes »);
 - tenir compte du volume de matières consignées générées par les grands festivals et autres événements extérieurs.
- R-38.** Dans le déploiement des îlots de récupération harmonisés prévu entre 2022 et 2025 (action 3.1.1) :
- privilégier l'installation des poubelles « participatives », munies de supports extérieurs pour contenants consignés, permettant de séparer facilement ces contenants des autres matières qui y sont déposées;
 - inclure des organismes représentant des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles, ou qui détiennent une expertise à cet effet, dans le processus d'élaboration et de mise en place de la signalisation et des normes graphiques de ces îlots.
- R-39.** Travailler avec les différents paliers de gouvernements de façon à ce que les produits mis en marché puissent être récupérés dans les localités dans lesquelles ils sont vendus et puissent être recyclés au sein de filières régionales.

4- Augmentation de la récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

CONSIDÉRANT que le taux actuel de récupération des CRD dans l'agglomération montréalaise atteint la cible de 70 % fixée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que pour aller plus loin et atteindre la cible de 80 % fixée par l'agglomération pour 2030, l'implication d'autres parties prenantes sera requise, de manière à envisager le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées⁴⁷;

CONSIDÉRANT que 14 % des matières envoyées à l'élimination sur le territoire de l'agglomération constituent des CRD résidentiels et des encombrants, qui ont un potentiel de recyclage et de valorisation⁴⁸;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des points de dépôt de CRD accessibles et à proximité des lieux de résidence de la population;

⁴⁷ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Document de présentation*, novembre 2019, p. 12.

⁴⁸ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 13.

Considérant que « le marché du traitement des résidus de CRD résidentiels et des encombrants connaît actuellement des difficultés, notamment en ce qui a trait aux débouchés disponibles pour la matière récupérée »⁴⁹,

la Commission recommande à l'Administration de :

R-40. Dans l'évaluation des besoins pour de futurs écocentres (action 4.2.2) :

- tenir compte des particularités du territoire et de la population qui doivent être desservis par les installations à venir, dans une perspective de circuit court et d'accessibilité, notamment en transport non motorisé;
- encourager le développement d'écocentres ponctuels pour les territoires moins bien desservis par le réseau actuel des sept écocentres de l'agglomération.

R-41. Développer des mécanismes de soutien aux initiatives d'économie sociale qui contribuent à la valorisation locale des résidus de CRD.

R-42. Orienter les interventions en matière de bonification des services offerts par les écocentres de manière à ce que ceux-ci deviennent de véritables lieux de réemploi, tout particulièrement pour les résidus de CRD. Ces interventions pourraient prendre la forme de projets pilotes dans un premier temps.

R-43. Évaluer la pertinence d'offrir la collecte du polystyrène résidu de CRD dans tous les écocentres de l'agglomération, en vue, entre autres, d'alimenter les filières de récupération et de revalorisation de cette matière qui se mettent actuellement en place au Québec.

5- Stimulation de la participation citoyenne

CONSIDÉRANT, tel qu'indiqué dans le Plan directeur, qu'une « population bien informée et sensibilisée qui participe activement aux différentes collectes municipales est une condition essentielle à la réussite et à la performance des programmes mis en place »⁵⁰;

CONSIDÉRANT l'importance de l'éducation relative à l'environnement, comme processus continu qui doit débuter dès l'enfance et se poursuivre ensuite dans les différents milieux de vie, ainsi que le potentiel de contribution créative des jeunes à la transition écologique;

CONSIDÉRANT que les changements comportementaux et de modes de consommation requis par la transition vers une agglomération zéro déchet impliquent de s'assurer d'obtenir une large adhésion de la population aux mesures proposées;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude Portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV, réalisée pour le compte de RECYC-QUÉBEC⁵¹, notamment le fait que « plus d'un répondant sur deux aimerait contribuer davantage à une saine gestion des matières résiduelles » et que les personnes sondées ont exprimé un fort intérêt envers la transmission de certaines informations qui seraient susceptibles de les amener « à en faire davantage en matière de collecte sélective en vue du recyclage ou du compostage », entre autres au sujet de « la valeur du recyclage et du compostage et les retombées économiques pour leur municipalité », « de l'information expliquant ce qui est fabriqué à partir de matières récupérées » et « des conseils sur leurs habitudes de récupération des matières recyclables et des matières compostables après un diagnostic sur le contenu de leurs bacs de récupération »;

⁴⁹ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Plan d'action*, octobre 2019, p. 28.

⁵⁰ Ville de Montréal, *Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 – Stratégie*, octobre 2019, p. 23.

⁵¹ RECYC-QUÉBEC, *Portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV - Étude réalisée par Recherches et sondages SOM*, octobre 2015, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens.pdf>.

CONSIDÉRANT que l'une des dix cibles collectives du Plan Montréal durable 2016-2020 était, pour la Ville de Montréal, « d'augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010 »⁵²,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-44.** Développer et déployer une campagne globale positive, continue et évolutive de sensibilisation à la GMR sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, campagne qui devrait :
- être axée sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation;
 - être déployée en priorité dans les territoires de l'agglomération où les taux de récupération des différentes matières sont actuellement les plus bas;
 - compléter les « campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières » prévues à l'action 5.1.2, en tenant compte des besoins des personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles;
 - viser une harmonisation des communications portant sur le tri et la collecte sélective, de manière à favoriser la réduction de la contamination des matières au moment de la collecte, et à réduire les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs dans les centres de tri;
 - comporter un volet d'information quant aux résidus de CRD et aux résidus domestiques dangereux qui peuvent être récupérés dans les différents lieux de collecte;
 - comporter un volet de mobilisation autour des pratiques écoresponsables à adopter dans le domaine public, particulièrement dans les grands parcs.
- R-45.** Intégrer à même le Plan directeur la promotion d'initiatives locales de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement, tel le programme Éco-quartier, et la valorisation de cette expertise pour une gestion des matières résiduelles efficiente.
- R-46.** Déployer des activités d'éducation et de sensibilisation innovantes visant spécifiquement les institutions d'enseignements et la jeunesse, non seulement pour les matières organiques tel que précisé dans le PDGMR, mais également pour intégrer les principes plus larges du zéro déchet.
- R-47.** Avec la collaboration du Service du développement économique, et afin de faciliter le choix des citoyennes et citoyens montréalais qui souhaitent consommer de manière responsable et contribuer aux objectifs de réduction à la source :
- développer des outils de communication (numériques, cartographiques, etc.) permettant d'identifier les circuits zéro déchet présents dans les quartiers et de mettre en valeur les commerces sensibilisés à la réduction à la source;
 - répertorier les certifications existantes en matière d'écoresponsabilité associée à la gestion des matières résiduelles et évaluer la pertinence et les ressources requises, le cas échéant, pour développer une certification spécifique à l'agglomération montréalaise, en collaboration avec les instances concernées, notamment dans des domaines tels que la restauration ou l'hôtellerie.

6- Innovation par l'intelligence de marché

CONSIDÉRANT que de nombreux participantes et participants à la consultation ont présenté à la Commission diverses initiatives citoyennes novatrices visant la réduction à la source, déployées un peu partout sur le territoire de l'agglomération et qui portent fruit;

⁵² Ville de Montréal, *Montréal durable 2016-2020 – Ensemble pour une métropole durable*, 2016, p. 15 https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf.

CONSIDÉRANT qu'il est estimé que jusqu'à 80 % des impacts et 70 % des coûts environnementaux et sociaux des produits et services peuvent être déterminés au cours de leur conception⁵³;

CONSIDÉRANT, tel que reconnu par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, que les millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter, tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie,

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-48.** Renommer la sixième catégorie d'actions proposées dans le Plan directeur « Intelligence économique et innovation sociale » et y intégrer spécifiquement l'innovation sociale, comme moyen permettant de stimuler les modifications de comportements nécessaires et d'apporter des réponses créatives devant les enjeux majeurs auxquels fait face le secteur de la gestion des matières résiduelles actuellement.
- R-49.** Avec les partenaires de la CMM, assurer une représentation soutenue auprès du gouvernement du Québec et d'Industrie Canada pour favoriser la mise en place d'incitatifs financiers et légaux à l'écoconception.
- R-50.** Exercer une veille des technologies innovantes, durables et responsables en matière de gestion des matières résiduelles, notamment celles qui misent sur la science des données et l'intelligence artificielle, et soutenir le déploiement à plus grande échelle ou la mise en œuvre de projets pilotes pour celles qui sont les plus prometteuses.
- R-51.** Poursuivre l'implication de l'agglomération de Montréal dans la recherche collaborative avec des centres de recherche québécois pour la valorisation des matières résiduelles, mais également pour le développement de technologies innovantes, de nouvelles filières industrielles au Québec et sur les principes de réduction à la source et de zéro déchet, ainsi que sur les changements de comportement.
- R-52.** Collaborer avec le monde de la recherche universitaire afin de mettre en place des initiatives de science participative comme mode de communication et de mobilisation de la population (par exemple faire participer la population aux projets-pilotes, citoyens et citoyennes qui veulent contribuer à la solution par l'utilisation des données ouvertes, etc.).

Les 52 recommandations, sur proposition de Mme Fanny Magini, appuyée par Mme Maria Tutino, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique virtuelle du 13 mai 2020.

⁵³ Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, « Écoconception des produits et services », en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/en-entreprise/diminuer-limpact-environnemental-de-mon-entreprise/ecoconception-des-produits-et-services/>, page consultée le 18 mars 2020.

CONCLUSION

Lancée alors qu'une crise frappait le marché des matières recyclables, cette consultation a été conduite dans un contexte mouvant, ponctué par plusieurs annonces importantes de la part du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal ainsi que par la conduite parallèle de la consultation sur le contrôle des circulaires, et un mandat de consultation à venir à l'automne prochain au sujet de la cessation du gaspillage alimentaire. Elle se conclut alors que le monde est plongé dans une crise sanitaire sans précédent, reliée à la COVID-19, qui rendra tout particulièrement nécessaire une adaptation des approches et des pratiques dans tous les domaines d'intervention municipale, y compris la gestion des matières résiduelles.

Tel qu'indiqué dans le document de présentation du PDGMR, cette activité demeure, peu importe le contexte, une affaire complexe, qui fait aujourd'hui face à des enjeux majeurs, de différentes natures, particulièrement à Montréal. Les instruments de planification dont l'agglomération se dote dans ce domaine doivent lui permettre d'œuvrer à l'optimisation constante de la performance de récupération et de recyclage sur son territoire, de manière à répondre aux défis posés à la fois par la pollution de l'environnement, par l'épuisement des ressources et par les exigences de la lutte contre les changements climatiques.

En proposant une vision nouvelle, axée sur la réduction à la source, le projet de Plan directeur orientera les actions de l'Administration et des parties prenantes concernées afin de diminuer le plus possible les quantités de matières à récupérer, recycler, valoriser et éliminer. Ce faisant, il rendra possible une planification des interventions et des installations nécessaires en gestion des matières résiduelles qui sera à l'échelle des besoins réels.

La Commission tient à remercier vivement les centaines de citoyennes, citoyens, représentantes et représentants d'organismes, d'entreprises et d'institutions qui lui ont soumis un avis ou qui ont répondu au questionnaire en ligne diffusé à la population dans le cadre de cette consultation. La Commission remercie également les personnes-ressources du Service de l'environnement de la Ville de Montréal dont les noms sont présentés à l'Annexe 2, pour la qualité du soutien offert tout au cours de la conduite de ce mandat.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la [page dédiée à la consultation](#) sur le site web des commissions permanentes, de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est). Tous les documents d'information présentés en soutien à cette consultation, ainsi que les mémoires et avis reçus par la Commission, sont aussi disponibles sur la même page web.

ANNEXE 1

Résolution CG19 0486



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 24 octobre 2019
Séance tenue le 24 octobre 2019

Résolution: CG19 0486

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1623;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- 2- de prendre acte du projet de Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- 3- de prendre acte du dépôt pour information du Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1192937004
/pl

Valérie PLANTE

Mairesse

(certifié conforme)

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 octobre 2019

ANNEXE 2

Liste des intervenantes et intervenants

Liste des personnes-ressources impliquées

M. Roger Lachance, directeur, Service de l'environnement, Ville de Montréal

M. Arnaud Budka, directeur, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

Mme Paula Urra, cheffe de division, Collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

M. Frédéric Saint-Mieux, chef de section, Planification et développement gestion des matières résiduelles, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

Mme Sylvie Mayer, conseillère en planification, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

M. Jean-François Lesage, conseiller en planification, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Montréal

Mme Suzy Peate, coordonnatrice exécutive – Planification du territoire métropolitain, Communauté métropolitaine de Montréal

Mme Céline Remili, conseillère en recherche – Environnement, Communauté métropolitaine de Montréal

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 27 novembre 2019

Mme Coralie Deny, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Mme Susan Hawker, coordinatrice, Coalition des amis de l'environnement

M. Karel Ménard, directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

M. Reda Kabbaj, citoyen

M. Charles-David Mathieu-Poulin, conseiller principal – Économie circulaire, TC Transcontinental

Mme Katia Forgues, codirectrice, Sustainable Youth Canada – Montréal

Mme Éloïse Carré, citoyenne

M. Éric Saint-Arnaud, directeur général, Renaissance

Mme Agathe Mertz, agente de documentation et chargée de qualité, GRAME – Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement

M. Nicolas Chevalier, citoyen

Mme Marie Legivre, conseillère en gestion des matières résiduelles, Jour de la Terre

Mme Aurore Courtieux-Boinot, coordinatrice, La Vague – Cafés et restaurants pour l'environnement

M. Benoit Labbé, directeur – Affaires publiques, Les Amis de la montagne

M. Nataël Bureau, citoyen

M. Cameron Stiff, directeur du développement, GroLoup Inc.

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 9 janvier 2020

M. Georges Hébert, président et **M. Charles Mallory**, membre, STOP

M. Éric Ménard, chercheur indépendant et fondateur, RÉGAL

Mme Atlantide Larouche Desrochers, présidente et fondatrice, Partage & Solidarité

M. Francis Mailly, conseiller, Relations gouvernementales, Division alimentation et **M. Philippe Cantin**, directeur principal, Innovation en développement durable et économie circulaire, Conseil canadien du commerce de détail

M. Gilles Venne, directeur général, Groupe Gagnon

Mme Sophie Perreault, présidente-directrice générale et **Mme Marie de Tarlé Salmon**, responsable des affaires publiques, Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL)

M. François Saunier, analyste, Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) - Polytechnique Montréal

M. Éric Camirand, directeur général, Waste Robotics

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 10 janvier 2020

Mme Catherine Désautels, citoyenne

M. Mathieu Guillemette, directeur principal, Service aux municipalités, **Mme Geneviève Dionne**, directrice, Écoconception et économie circulaire et **M. Normand Gadoury**, directeur, Développement des marchés et technologies de tri, Éco Entreprises Québec

Mme Ariane Brunet-Juteau, citoyenne

M. Martin Vézina, responsable – Communication et affaires publiques, **M. François Meunier**, vice-président – Affaires publiques et gouvernementales et **Mme Julie Couture**, analyste-rechercheuse, Association Restauration Québec

M. Stéphane Guérard, président, Coop Interface

M. Guillaume Cantin, directeur général et co-initiateur, La Transformerie

Mme Aurore Courtieux-Boinot, coordinatrice, La Vague – Cafés et restaurants pour l'environnement

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 14 janvier 2020

M. Philippe Siebes, directeur général, Le Support de la Société québécoise de la déficience intellectuelle, **M. Gilles Cossette**, vice-président – Exploitation, Certex et **M. Éric Saint-Arnaud**, directeur général, Renaissance (représentant tous trois la Table de concertation sur la récupération et le réemploi du textile)

M. Patrice Léger Bourgoïn, directeur général et **M. Olivier Cauchon**, analyste des stratégies et politiques, Association des brasseurs du Québec

Mme Agnès Le Rouzic, chargée de campagne – Océans & Plastique, Greenpeace Québec

M. Gilles Thériault, citoyen

Mme Marion Nuss, administratrice, Association québécoise zéro déchet

Mme Susan Hawker, coordinatrice, Coalition des amis de l'environnement

M. Martin-Pierre Pelletier, conseiller, Association canadienne des boissons

M. Pierre-Alexandre Blouin, président-directeur général et **M. Stéphane Lacasse**, directeur, Affaires publiques et relations gouvernementales, Association des détaillants en alimentation du Québec

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 16 janvier 2020

M. Richard Mimeau, directeur général, **Mme Sandra Messih**, administratrice, vice-présidente du comité CRD et **M. Jean-François Pelchat**, administrateur, vice-président du comité matières résiduelles, Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)

Mme Fanny Hubert, chef des opérations, **Mme L'Ovary** et **Mme Amélie Côté**, consultante, Incita, coopérative conseil en réduction des matières résiduelles

M. Jonathan Théorêt, directeur, **Mme Viviane Bravo**, chargée de projet – Gestion des matières résiduelles et **M. Billal Tabaichount**, chargé de projets – Environnement, GRAME

Mme Eva Murith, co-fondatrice, PRESERVE

Mme Johanne Pilon, utilisatrice, plateforme FoodMesh

Mme Kelly Martin, responsable du Projet zéro déchet, Foulée des parcs Outremont

M. Charles Montpetit et **M. Pascal Longpré**, citoyens

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 20 janvier 2020

Mme Maryline Charbonneau, cheffe – Promotion des intérêts du mont Royal et **M. Benoit Labbé**, directeur – Affaires publiques, Les Amis de la montagne

Mme Colleen Thorpe, directrice générale, Équiterre et **Mme Amélie Côté**, consultante, Incita, coopérative conseil en réduction des matières résiduelles (présentation du mémoire conjoint avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal)

M. Claude Rainville, directeur général, **Mme Marie-Ève Cadieux**, coordonnatrice des services aux membres et des communications internes et **Mme Isabelle Bissonnette**, chargée de projet en transition écologique, Société de développement de l'avenue du Mont-Royal

M. Jean-Philippe Vermette, directeur, Interventions et politiques publiques, Laboratoire sur l'agriculture urbaine

M. Mario Grenier, vice-président et directeur général et **Mme Johanna Vanhove**, directrice des ventes et du marketing, Dyne-a-Pak Inc.

M. Cameron Stiff, directeur du développement, GroLoup Inc.

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 22 janvier 2020

Mme Louise Hénault-Éthier, chef des projets scientifiques, Fondation David Suzuki

Mme Ève Lortie-Fournier, directrice générale et **Mme Femke Bergsma**, administratrice et coordonnatrice du programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, Regroupement des éco-quartiers

M. Stephen Tramley, consultant – Développement durable, Association canadienne de l'industrie des plastiques

M. Eric Hanson, fondateur et porte-parole, Verdun sans bouteilles

M. Gary Spiller, citoyen

M. Gaël Chantrel, directeur, Programmes et gestion des denrées, Les Banques alimentaires du Québec

M. Karel Ménard, directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Mme Véronika Jolicoeur, citoyenne

Liste des personnes ayant transmis une question ou un commentaire lors de l'assemblée publique virtuelle du 13 mai 2020

M. Antoine Choquette Giguère, citoyen

M. Philippe Siebes, directeur général, Le Support de la Société québécoise de la déficience intellectuelle

Mme Sandrine Deschênes-Lessard, citoyenne

M. Charles Montpetit, citoyen

M. Martin Vézina, responsable - Communication et affaires publiques, Association Restauration Québec

Mme Amélie Côté, consultante, Incita, coopérative conseil en réduction des matières résiduelles

M. Charles-David Mathieu-Poulin, conseiller principal – Économie circulaire, TC Transcontinental

Mme Érica Lebrun-Gauvin, cofondatrice, Mme L'Ovary

M. Guillaume Cantin, directeur général et co-initiateur, La Transformerie

M. Mathieu Caveng, citoyen

M. Sébastien Charron, citoyen

M. Emmanuel Rondia, directeur adjoint, Conseil régional de l'environnement de Montréal

ANNEXE 3

Liste des personnes et organismes ayant déposé une opinion écrite, sans présentation verbale

Liste des personnes et organismes ayant déposé des mémoires ou opinions d'une page ou plus

Organismes

Cascades	Ékodéfi
Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie	FOR Solutions
Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI)	Lange Bleu
Conseil canadien des manufacturiers de contenants multicouches	Moisson Montréal
Conseil central du Montréal métropolitain – CSN	MUTREC – Mise en valeur des textiles résiduels dans une approche d'économie circulaire
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	Pyrowave
Conseil patronal de l'environnement du Québec	Recyclage Éco-Actions
Coop Les Valoristes	Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec
DéPhy Montréal	Solon collectif
	Solucycle
	TC Transcontinental

Personnes

Katia Abdeladim
Éloïse Carré
Patrick Cigana
Carmen Landry
Hatef Mottaghi
Marie-Claire Mayeres
Heidi Quinsey

Liste des personnes ayant transmis une opinion courte par courriel ou via Réalisons Montréal

Zachary Alapi	Mathilde Fromentin	Margot Pelissou
Albert Albala	Sébastien Gagné	Patrick Pelletier
Dean Alves	Julien Gagnon-Ouellette	Manuel Pesquera
Antoine Ancelin	Sophie Gee	Martin Poirier
Marilou Arsenault	Évannick Godbout	Eric Poteet
Isabelle Baas	Jim Goill	Antoine Proulx
Rachelle Bauer	Hélène Goulet	Deborah S. Proulx
Marie-Julie Besse	Martine Guermeur	Hailey Roop
Karine Blier	Gaétane Guimond	Charles Rouge
Hélène Boisclair	Alfonso Hernandez	Nathalie-Ann Rozon
François Bordez	Sabrina Horan	Mabel Ruscitti
Jérémy Bouchez	Sabrina Hould	Pierre Sanschagrin
Danielle Boulé	Jean-François Jacques	François Saint-Amant
Léonie Brochu	Elizabeth Johnstone	Dave Saint-Amour
Marie-Pierre Bureau	Veronika Jolicoeur	Cynthia Saint-Gelais
Dominique Capelle	Nicholas Jonas	Mary Saint-Pierre
Christopher Carzello	Albert Kwan	Jean-Marc Spaggiari
Yolanda Cespedes	Éléonore Lacroix	Andréane Talbot
Mohamed Charfi	Sophie Laplante	Nicolas Valente
Matyeu Chartrand Tremblay	Chantal Larose	Rosene Villarama
Antoine Choquette Giguère	Myriame Larose	Karinne Weinberg
Clelia Chouhani	François Lavigueur	Daniel White
Gosia Coffman-Warrender	Annie Laviolette	Nicola C. Zoghbi
Cécile Comblen	Laurence Lechasseur Paquet	
Émilie Comeau	Chloé Leriche	
Anne-Laure Corroy	Yanick Levasseur	
Jean-François Côté	Isaul Lopez	
Ginette Cyr	Lolita Luppens	
Nathalie Daoust	Jeanne Marion	
René De Buck	Nancy McCowan	
Gabriel De Cambra	Chantal Ménard	
Zoé Delsalle	Sébastien Ménard	
Leigh Desormeau	David Murray	
Francine Donais	Delphine Nguyen	
Alexandra Fol	Laurent Oligny	
Nicolas Fortin	Kristin Orlando	

ANNEXE 4

Questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (1/10)

Vous souhaitez participer aux orientations de la Ville de Montréal en matière de gestion et de réduction des déchets ?

Donnez-nous votre avis !

Le temps de réponse est évalué à cinq (5) minutes. Toutes les réponses demeurent anonymes.

La réduction à la source et le réemploi sont les fondements du Plan directeur pour atteindre la cible d'une ville *zéro déchet* d'ici 2030. Dans cette optique :

Question 1

La Ville souhaite accentuer les efforts de réduction à la source par diverses mesures touchant l'utilisation de contenants à usage unique et la réutilisation des articles de seconde main. Quelle condition serait la plus utile pour vous permettre de réduire davantage à la source ?

- Avoir plus d'informations sur les alternatives aux contenants à usage unique
- Sensibiliser les commerçants afin qu'ils rendent disponibles des solutions de rechange à des contenants à usage unique (par exemple, les produits en vrac et les contenants réutilisables)
- Améliorer l'accès aux articles de seconde main (par exemple pour les dons et achats)
- Autre (précisez)

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (2/10)

Question 2

Selon vous, quels sont les moyens à privilégier pour sensibiliser les consommateurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire? Indiquez vos choix par ordre d'importance (De 1 à 5, 1 pour le moyen principal)

- Faire des rappels dans les lieux de consommation (épiceries, marchés, aires de restauration) afin d'avoir plus d'informations pour limiter le gaspillage alimentaire à la maison, au restaurant
- Mettre en œuvre des campagnes d'information générales par les réseaux sociaux
- Mettre en œuvre des campagnes locales dans votre arrondissement/ville
- Imposer une tarification aux institutions, industries, commerçants et restaurants qui acheminent les matières compostables à l'enfouissement
- Imposer un tarif à tous (citoyens, institutions, industries, commerçants et restaurants) au-delà d'un certain seuil (quantité ou volume) d'ordures ménagères, pour inciter à la valorisation des matières compostables

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (3/10)

Question 3

Selon vous, quels sont les moyens à privilégier pour sensibiliser les consommateurs aux dons de textiles (par exemple, les vêtements). Indiquez vos choix par ordre d'importance (De 1 à 6, 1 pour le moyen principal)

- Promouvoir les organismes qui récupèrent les articles de seconde main (vêtements, meubles)
- Soutenir des initiatives d'échanges d'articles de seconde main
- Imposer une tarification aux institutions, industries, commerçants et restaurants qui acheminent les textiles à l'enfouissement
- Imposer un tarif à tous (citoyens, institutions, industries, commerçants et restaurants) au-delà d'un certain seuil (quantité ou volume) d'ordures ménagères, pour inciter au réemploi et à la valorisation
- Mettre en œuvre des campagnes d'information générales par les réseaux sociaux
- Mettre en œuvre des campagnes locales dans votre arrondissement/ville

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (4/10)

Question 4 À quelle fréquence utilisez-vous l'un de ces articles à usage unique?						
Articles à usage unique	Tous les jours	Trois fois par semaine	Une fois par semaine	Une fois par mois	Moins de dix fois par année	Jamais
Paille en plastique						
Verre en plastique						
Bâtonnet à café en plastique						
Ustensiles en plastique						
Contenant, tasse ou verre en polystyrène expansé (styromousse)						
Contenant en plastique						
Bouteille en plastique						
Verre en carton (pour boisson chaude)						

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (5/10)

Question 5

Indiquez les trois raisons principales pour lesquelles vous utilisez ces articles?

- L'établissement me les fournit sans demander
- Il n'y a pas d'alternative dans les établissements où je vais
- Les établissements que je fréquente ne m'autorisent pas à apporter mes articles réutilisables
- Je trouve cela encombrant de transporter des articles réutilisables
- Je fais des achats spontanés
- Les articles à usage unique sont pratiques et me font économiser du temps
- Il est facile et pratique de se départir d'articles à usage unique
- Je trouve difficile de trouver des aliments et repas sans emballages ou contenants en plastique
- Je ne me pose pas réellement la question
- Ne s'applique pas

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (6/10)

Question 6 Quel type de mesure favoriserez-vous pour réduire l'utilisation de ces articles à usage unique?				
Articles à usage unique	Interdiction par règlement	Accès à des alternatives pouvant être utilisées volontairement	Imposition d'un coût plus élevé pour l'utilisation d'articles à usage unique	Aucune mesure
Paille en plastique				
Verre en plastique				
Bâtonnet à café en plastique				
Ustensiles en plastique				
Contenant, tasse ou verre en polystyrène expansé (styromousse)				
Contenant en plastique				
Bouteille en plastique				
Verre en carton (pour boisson chaude)				

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (7/10)

Question 7a

La Ville de Montréal souhaite agir sur le gaspillage alimentaire et les textiles (vêtements).
Seriez-vous prêts à adopter l'un de ces comportements?

Articles à usage unique	Non	Peu probable	Probable	Très probable	Je le fais déjà
Utiliser une tasse réutilisable					
Utiliser des ustensiles réutilisables					
Utiliser une bouteille réutilisable					
Utiliser des contenants réutilisables à l'épicerie					
Utiliser des contenants réutilisables pour les repas à emporter					
Faire la majorité de l'épicerie dans un magasin en vrac					
Planifier mes repas pour réduire le gaspillage alimentaire					
Apporter des produits alimentaires dans des banques alimentaires					

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (8/10)

Question 7b

Si vous avez indiqué non ou peu probable pour certains de ces comportements, veuillez donner les principales raisons (3 choix de réponse possible)

- Le transport et le nettoyage des contenants et articles réutilisables sont encombrants
- Je ne considère pas ça comme important / Je n'y vois pas l'intérêt
- Ce n'est pas dans mes habitudes
- Il n'y a pas de magasins en vrac, boîtes de don, magasins de vêtements de seconde main et/ou de banques alimentaire proche de chez moi
- Je ne sais pas comment faire / Je trouve cela compliqué
- Je n'aime pas les produits vendus dans les magasins en vrac et/ou les magasins de vêtements de seconde main
- Doutes sur la salubrité des produits
- Produits plus chers
- Autre (raisons médicales, etc.)
- Je ne me suis jamais réellement posé la question

Note: La question 8 a été retirée du sondage en cours de collecte en raison d'un manque de clarté

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (9/10)

Question 9

Indiquez votre niveau d'appui à ces différentes mesures de la Ville de Montréal

(Tout à fait en désaccord, en désaccord, d'accord, tout à fait d'accord)

- Soutenir des programmes et des réseaux fournissant des contenants réutilisables contre une consigne
- Interdire les articles à usage unique en plastique lors de consommation d'aliments sur place
- Mener des campagnes de sensibilisation sur la réduction à la source et le réemploi auprès de citoyens et entreprises
- Conseiller les exploitants de commerce alimentaire (restaurateurs, épiceries) sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Interdire le non-compostage des matières organiques dans les commerces et épiceries
- Favoriser la collecte de textiles auprès des citoyens par un encadrement des boîtes de dons de textiles
- Soutenir la recherche de débouchés pour les textiles qui ne peuvent plus être portés
- Interdire l'élimination des vêtements invendus au sein de l'industrie et des commerces du textile
- Imposer un tarif sur les ordures ménagères afin de favoriser la réduction à la source, le réemploi et le recyclage
- Autre : Veuillez préciser (possibilité au répondant d'élaborer dans une zone de commentaire)

Sondage présenté aux citoyens de l'agglomération de Montréal (10/10)

Question 10

À quelle tranche d'âge appartenez-vous?

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 30 ans
- Entre 31 et 50 ans
- Entre 51 et 70 ans
- 71 ans et plus

Question 11

Dans quel arrondissement ou ville résidez-vous?

- | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|--|
| - Ahuntsic-Cartierville | - Le Plateau-Mont-Royal | - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles |
| - Anjou | - Le Sud-Ouest | - Rosemont-La Petite-Patrie |
| - Baie-D'Urfé | - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève | - Sainte-Anne-de-Bellevue |
| - Beaconsfield | - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | - Saint-Laurent |
| - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | - Montréal-Est | - Saint-Léonard |
| - Côte-Saint-Luc | - Montréal-Nord | - Senneville |
| - Dollard-Des Ormeaux | - Montréal-Ouest | - Verdun |
| - Dorval | - Mont-Royal | - Ville-Marie |
| - Hampstead | - Outremont | - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension |
| - Kirkland | - Pierrefonds-Roxboro | - Westmount |
| - Lachine | - Pointe-Claire | |
| - LaSalle | | |

Question 12

Au sein de quel type d'habitation habitez-vous?

- | | |
|--|---|
| - Maison unifamiliale | 19 logements |
| - Maison de rangée jumelée | - Dans un bâtiment de 20 à 49 logements |
| - Dans un bâtiment de moins de six logements (duplex, triplex, etc.) | - Dans un bâtiment de 50 à 99 logements |
| - Dans un bâtiment de six à neuf logements | - Dans un bâtiment de 100 à 200 logements |
| - Dans un bâtiment de 10 à | - Dans un bâtiment de plus de 200 logements |

Question 13

Combien de personnes vivent au sein de votre ménage?

- | | |
|-------------|-----------------------------------|
| - 1 | Si plus de 1... |
| - 2 | - Je vis avec mon joint/conjointe |
| - 3 | - Avec/sans enfants |
| - 4 | - Je vis en colocation |
| - Plus de 4 | |

Sommaire des résultats du questionnaire sur la réduction à la source et le réemploi⁵⁴

Opinions et appui aux mesures présentées

Toutes les mesures présentées reçoivent un appui important parmi les citoyens ayant répondu au sondage. Bien que l'imposition des ordures ménagères rencontre moins de soutien, cette mesure est appuyée par la majorité des répondants.

Classement selon le niveau d'appui des mesures proposées par la Ville de Montréal
Indice de classement sur 100



Des suggestions qui peuvent être regroupées en quatre thématiques:



Davantage de lois et réglementations



Des interventions fiscales sous forme de taxes



Une accentuation de la sensibilisation auprès des citoyens



Du soutien aux initiatives commerciales et citoyennes vers le zéro déchet

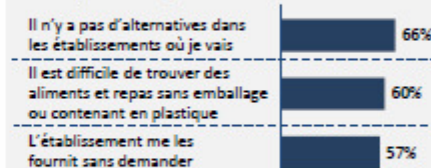
Freins à la réduction à la source

Les répondants ont le sentiment qu'ils ont recours à des articles à usage unique faute de choix. Les achats spontanés expliquent également pour 47% des répondants l'utilisation d'articles à usage unique.

Dans l'ensemble, les répondants semblent sensibilisés à l'impact de l'utilisation des articles à usage unique, car uniquement 1% des répondants témoignent ne pas réellement se poser la question.

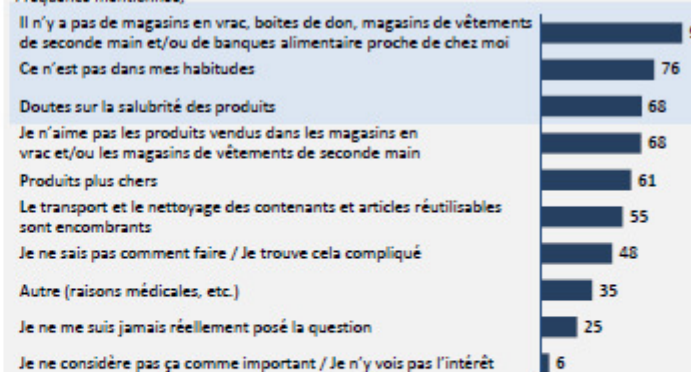
Raisons d'utilisation d'articles à usage unique

% des répondants, top 3



Freins à l'adoption d'un comportement visant la réduction à la source et le réemploi

Fréquence mentionnée,



Le manque d'infrastructure est rapporté comme frein principal à l'adoption de comportements visant la réduction à la source et le réemploi. Les deux freins mentionnés le moins fréquemment sont le manque de considération et d'intérêt indiquant à nouveau que les intentions de réduire à la source sont présentes.

Commentaires des citoyens sur les mesures du PDGMR

En fin de sondage, plus de 60 répondants ont terminé le questionnaire en laissant un commentaire. L'accessibilité et l'inclusion, l'adhésion et l'intérêt pour la démarche, mais également des suggestions de mesures sont les commentaires prédominants.

Accessibilité

- Sensibilité et inquiétudes sur l'abordabilité des produits en vrac (ex: prix, densité et lieux des magasins, etc.)
- Demandes de prendre en compte les personnes vivant avec un handicap (ex: accessibilité aux pailles en plastique)

« J'habite proche d'un magasin de vrac et parce que ma situation monétaire me le permet, mais (...) plusieurs produits sont souvent beaucoup plus chers dans de tels commerces que dans des épiceries traditionnelles »



Adhésion et intérêt pour la démarche

- Encouragements et appui à la démarche
- Intérêt pour les résultats du sondage et des prochaines actions entamées

« J'aimerais être au courant des conclusions et des suites sur ce sujet qui m'intéresse grandement »

« 100% pour le zéro déchet, Soyons un exemple international! »

« Merci d'aller dans la bonne direction »



Suggestions de mesures

- Propositions de plus de mesures pour la réduction à la source
- Inquiétudes sur les mesures proposées orientées davantage sur les consommateurs

« Compostage pour tous les ménages, même les bâtiments de 6 logements et plus »

« Arrêter la production de petites bouteilles de plastique; interdire la vente de bouteilles d'eau dans tous les formats inférieurs à 4 litres; bouteilles d'eau bannies »

« Il faut rendre responsables les entreprises (fabricants et distributeurs); Je m'inquiète des mesures qui tendent à toucher plus directement et sévèrement les consommateurs »

